

Taden

Novembre
2017

MAG
n°51



40 ans
du club



Nouvelles
enseignes



Marché de
Noël



VIE MUNICIPALE 04

- Les échos du conseil municipal
/// **Permanence parlementaire**
/// **Les travaux**
- Où est-elle la cloche de la chapelle ?
/// **Autorisations permis & travaux**
- Permis de construire
- Autorisations de travaux
/// **État civil**
- Naissances
- Mariages
- Décès
/// **Agenda**
- l'agenda de l'année 2018
///
- Marcel Lenoir, un jeune de 17 ans mort en déportation
- La santé à Taden
- 11 novembre : La Ville n'oublie pas ses morts pour la France
- Les médaillés du travail
- Palmes académiques
/// **Les évènements**
- Trophée d'Armor Natation, le Défi de la Rance 2017
/// **Divers**
- Bruits de voisinage
- Chaudières bois et réseau de chaleur : la commune s'engage sur la voie de la transition énergétique
- Du nouveau dans le personnel communal
- Le travail des services techniques (hors camping)
- Révision des listes électorales 2017
- Carte Nationale d'Identité : nouvelles mesures
- Préfectures nouvelle génération : Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur

VIE CULTURELLE 22

- L'inauguration de l'église Saint-Pierre

VIE ASSOCIATIVE 23

- Lettre aux associations
- Club de l'amitié : 40 ans de bonheur !
- Marché de Noël au Manoir de la Grand'Cour le 10 décembre 2017
- Association Les Menhirs Blacks

VIE SCOLAIRE 26

- /// **La vie de nos écoles**
- L'école des Forges
- Les Travaux & aménagements
- Rentrée Scolaire 2017 - 2018 : des effectifs stables

VIE ÉCONOMIQUE 30

- /// **Du nouveau à Taden**
- La cuisine de mon père : vite et bien...
- DSP traiteur : du clé en mains...

ENVIRONNEMENT 32

- Le monoxyde de carbone est dangereux
- Prime Isolation mise en place par l'État à 1€
- Comprendre la Prime Isolation

INFOS DIVERSES 34

- Contrôle d'accès par badge : Déchèteries d'Évran et de Saint-Hélen
- Les horaires des déchetteries :
- Solutions pour éviter les déchets verts
- Recensement : bientôt 16 ans !
- Association Ferroviaire Bretagne Nord, où en sommes nous ?
- Contre la grippe, choisissez le vaccin

VIE PRATIQUE 37

- /// **Fiche pratique**
- Le charbon de bois, un allié à toute épreuve
- /// **Fiche recette**
- Gâteau poires et chocolat

1er CONCOURS DE DESSIN 40

- Dessine-moi Noël !



Madame, Monsieur,

À l'heure où j'écris ces lignes, les aménagements du rond-point de Dombriand ont bien avancé et la

fin des travaux est prévue pour le 19 décembre. Ce « beau cadeau de Noël » saura vous faire oublier, je l'espère, les tracasseries causées par les déviations mises en place. L'année 2017 a vu de nombreux projets se concrétiser : la traversée du Portail, les travaux de sécurisation du secteur de Loisel, la construction de la 5^{ème} classe à l'école des Forges et la rénovation de son préau, l'inauguration de l'église, d'importants travaux au camping municipal et la réhabilitation de nombreux kilomètres de voirie. Le 5 octobre, nous avons programmé une réunion publique pour présenter en chiffres et en photos les réalisations de la municipalité en trois ans de mandature. Je remercie les personnes, malheureusement peu nombreuses, qui sont venues échanger avec nous sur leurs préoccupations et attentes. Ce genre de rencontre participative, dans l'écoute et le respect de l'autre, est toujours très enrichissant et motivant.

Le 1^{er} janvier 2017, Dinan Agglomération est née de la fusion de 5 communautés de communes, ainsi que des communes

de Broons, Mégrit et Yvignac-la-tour. Comptant 65 communes et 95 000 habitants, ce nouveau territoire entraîne de nombreux changements structurels qui riment avec réunions, débats, négociations, concertations, avec en amont un énorme travail administratif, technique, juridique et financier. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) avance : après la phase de Diagnostic territorial, validé au mois d'avril 2017, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit être validé en décembre. En 2018, est envisagée la partie réglementaire, avec la définition du zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi que la conception et la rédaction du règlement écrit. En 2019, le PLUI sera validé après enquête publique et validation par le conseil communautaire.

Le travail mené au sein de l'intercommunalité est passionnant mais exige beaucoup de vigilance de la part des élus. Je ne vous cache pas mes préoccupations concernant la place et le rôle du niveau communal dans la prochaine mandature, sa stabilité financière, ses relations avec l'Etat et les politiques publiques. Alors il faut avancer avec circonspection et avoir toujours en tête l'intérêt de nos concitoyens. « Prudence » n'est-elle pas « mère de sûreté » ?

Je ne saurais terminer mon propos sans parler du projet d'extension des minibus déjà en circulation à Dinan. Ces derniers desserviraient également Léhon (qui aura fusionné avec Dinan au 1^{er} janvier 2018) les bourgs de Lanvallay, Quévert, Taden et peut-être Trélivan. Quatre lignes seraient mises en place. Leur tracé et leur cadencement est encore à l'étude et, pour reprendre les propos journalisés de Didier Lechien, Maire de Dinan, « Nous souhaitons (les maires des communes concernées) que tout soit opérationnel pour la fin de l'année 2018 ».

À l'approche des fêtes et au nom de tous les membres du conseil municipal, je souhaite à chacun d'entre vous, aux présidents et membres des associations et au personnel communal de joyeuses fêtes de fin d'année. Je vous adresse, par la même occasion, mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2018. Que cette nouvelle année vous apporte réussite, bonheur et réconfort.

Rendez-vous le 10 décembre 2018 à 18h à la salle MTL (salle des fêtes) de Trélat, pour la cérémonie des vœux.

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Bulletin Novembre 2017

Directrice de la publication : Sabrina Petit
Adjointe chargée de la communication

Participation et crédit photos élus et membres de la commission : Evelyne Thoreux, Jean-Jacques Moisan, Charles Boivin, Martine Padeloup, Martine Boissière, Maryse Percher, Gérard Henry, André Colson, Olivier Noël, Bernard Lepetit, Loïc Ménard et Sabrina Petit

Association / Club : Agnès Rolland - Le Club des Ainés, Matthieu Collin - Le Club Dinan Natation Sauvetage, Les Menhirs Blacks - Gaëtan Allano

Autres : Marie-France Delachienne • Pixabay : Dieter_G / WerbeFabrik / jill111 / Free-Photos / HolgersFotografie / klimkin • Google Maps • Designed by Freepik / fr.freepik.com • FreeVector.com

Création et réalisation :
Agence Bleu B - Thierry Eustache - 02 96 85 80 88
Tirage : 1500 exemplaires - 9417-10

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Le mardi de 9h30 à 11h45 et de 13h à 19h

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

Tél. **02 96 87 63 50** - Fax : 02 96 39 86 77 - e-mail : contact.mairie@taden.fr
Commission communication : service.communication.taden@orange.fr
ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en mai 2018, ne seront retenus que les articles parvenant à la mairie au plus tard le 7 avril 2018

Les ÉCHOS du CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

23 mai 2017

Restauration de l'église Saint-Pierre

Vote d'un avenant au marché « Menuiserie » pour un montant de 4 335 €HT (Pose de trappes et finition huilée des estrades sous les bancs de la nef) et d'un avenant au lot « Maçonnerie » pour 280,26 €HT.

Travaux de voirie Programme d'entretien 2017

Afin de définir de manière précise les modalités et les solutions à apporter en matière de travaux d'entretien de la voirie communale, un programme pluriannuel a été établi.

Les élus de la commune, en concertation avec la Direction Territoriale Ouest du Cérema (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'ADAC (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) et les services techniques municipaux ont élaboré le dossier 2017 de consultation des entreprises.

C'est EUROVIA Bretagne qui a été retenue pour un montant total de 158 873 €HT dont 42 795 €HT en investissement (Aménagement du carrefour de Loisel et de la voie reliant La Grand'Ville).

Affaires Foncières

Il est décidé de lancer une procédure d'enquête publique en vue :

- du déplacement du chemin rural communal situé au lieu-dit « La Ville Appoline » en TADEN,
- du déclassement et de la cession d'une partie de la voie communale de Saint-Valay, anciennement cadastrée n° 2429.

Subvention Communale

Le Conseil accepte le versement d'une aide de 1 000 € à l'association TENNIS CLUB TADEN-DINAN, comme participation financière au tournoi annuel de tennis qui s'est déroulé du 12 au 29 avril 2017.

Projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude : PNR

Le territoire de la commune de TADEN est inclus dans le périmètre d'étude du Parc Naturel Régional (PNR) Rance-Côte d'Émeraude arrêté en décembre 2008 par délibération du Conseil régional de Bretagne. Le dit périmètre concerne pour tout ou partie 4 communautés d'agglomération ou de communes et le projet de PNR est porté par l'association COEUR Émeraude (Comité des élus et usagers de la Rance et de la Côte d'Émeraude), sous mandat et avec le soutien du Conseil Régional de Bretagne. Les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine soutiennent également le projet depuis son origine.

Le Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude serait le 3^{ème} PNR de Bretagne. Il représente une opportunité pour mieux préserver et valoriser les richesses locales, naturelles et humaines, mettre en lumière

un territoire au niveau national et international, encourager le développement économique local et durable. Facteur de cohérence, il permettrait de rassembler les acteurs locaux et renforcer les liens au sein de ce territoire historique, à cheval sur deux départements et entre le littoral et le sud.

Un avant-projet de charte, définissant les orientations des acteurs du territoire sur 15 ans, a été élaboré et sera transmis au Conseil régional de Bretagne qui devra l'examiner et le soumettre à l'État pour avis intermédiaire.

L'État devrait remettre son avis fin 2017. Ensuite, le projet de charte sera retravaillé pour prendre en compte les avis, puis soumis à enquête publique et ensuite modifié en conséquence.

Ce ne sera qu'ensuite (période envisagée : second semestre 2018), que chaque Commune, Communauté de communes ou d'agglomération, Conseil départemental sera amené à faire part par délibération de son choix de rejoindre ou non le PNR selon la consultation de 4 mois prévue par le Code de l'environnement. La décision finale du Conseil régional de Bretagne suivra pour enfin aboutir à la demande de classement auprès de l'État – par Décret du Premier Ministre.



Considérant l'intérêt que pourrait représenter un PNR pour le territoire et vu que l'engagement de la Commune dans le projet de PNR ne vaut pas approbation par celle-ci du classement de son territoire dans le PNR, le Conseil Municipal approuve l'engagement de la commune dans le projet.

22 juin 2017

Étude urbaine du centre bourg. signature d'une convention avec l'EPF

Le secteur de la Rue Guéault, et du chemin des lavandières a fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Ce secteur au parcellaire extrêmement complexe (fonds de jardins, multiples propriétaires) mérite d'être remembré et densifié pour y accueillir des habitants dans une gestion économe du foncier. A ce stade, l'étude pré-opérationnelle en question propose le développement d'une opération de type hameau personnes âgées en partie nord (composé de 12 logements individuels groupés et d'une salle commune) et de 4 lots libres.

Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation et de suivi administratif implique une masse de travail trop importante pour que la commune puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il est décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne),

Il s'agit d'un établissement public d'Etat qui a pour objet de réaliser, pour son compte, celui de l'Etat, des collectivités locales ou de toute personne publique, des acquisitions destinées à constituer des réserves foncières en accompagnement des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Il dispose d'un personnel spécialisé et de fonds dédiés qu'il peut mettre à disposition de la collectivité par le biais d'une convention à intervenir entre les deux parties.

Restauration et extension de l'école des Forges

Vote d'un avenant lot 3 « Électricité » pour un montant de 1 349,19 €HT : remplacement des luminaires de base par des luminaires type pavé LED.

Vote d'un avenant lot 4 « Menuiserie » pour 996,80 €HT : fourniture et pose d'une porte métallique pour le local stockage.

Subventions

Une aide exceptionnelle de 500 € est votée au profit de l'école de football de l'ALSS TRELAT-TADEN (contribution aux frais d'organisation du tournoi à SAINT-MARTIN DE RÉ des 4 et 5 juin derniers).

Aménagement du secteur du Portail

Vote d'un avenant d'un montant de 2 998,50 €HT au marché de voirie pour les travaux supplémentaires demandés à l'entreprise THEBAULT ENROBES, à savoir : amélioration de certains réseaux d'eaux pluviales.

Le nouveau montant du marché de l'aménagement de voirie du secteur du Portail est de 36 043 €HT.

23 août 2017

Garantie bancaire - SCIC ENR du Pays de Rance

Dans le cadre d'une opération de construction d'un bâtiment destiné à l'accueil de bureaux permettant d'en faire la vitrine des sociétaires de la coopérative, les responsables de la SCIC Energie Renouvelables du Pays de Rance sollicitent la commune de TADEN, en sa qualité de membre sociétaire, pour la garantie d'une partie de l'emprunt nécessaire à la réalisation de ce projet. Au même titre que les communes de Lanvallay et Léhon, autres sociétaires, la commune de Taden accepte de se porter caution pour une quotité de 16,67 % de l'emprunt, soit pour un montant maximum de 50 000 €.

Camping municipal : reconduction du contrat

Sont reconduites pour l'année 2018 les conventions avec l'association « The Caravan' Club » et les sociétés SELECT SITES et ACSI Publishing BV.

Finances locales (FPIC) fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Conseil Municipal adopte une répartition dérogatoire libre avec affectation de l'intégralité du FPIC à Dinan Agglomération et le principe du reversement aux communes par Dinan Agglomération d'une allocation de compensation égale au montant de droit commun du FPIC 2016. La Commune touchera ainsi 27 493 € (contre 35 452 € l'an passé).

Personnel - Modification du tableau des effectifs à compter du 01 septembre 2017

- Le tableau des effectifs est modifié suite à :
- La réussite aux épreuves de l'examen professionnel d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe de Mme Ivélina IVANOVA.
 - L'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe de deux agents techniques.
 - Les recrutements pour les remplacements de postes consécutifs aux départs à la retraite des agents des services techniques municipaux non effectués à ce jour.
 - Les recrutements des deux agents techniques pour les remplacements des postes de responsable de la cuisine centrale et du poste libéré suite au départ à la retraite de Madame COCHET.

Restauration et extension de l'école des Forges

Vote de deux avenants au marché.

- Lot « Maçonnerie » 701,20 €HT pour raccordement des gouttières situées sur le bâtiment extension de l'école le long du terrain des sports.
- Lot « Peinture » : 1 271,04 €HT pour des travaux consécutifs à des nouvelles modalités d'installation des tuyaux de chauffage à l'intérieur des classes.

Subventions communales

L'association ESS'P Rance a adressé un dossier de demande de subvention pour le Pôle d'Économie Sociale et Solidaire du Pays de Rance [association ESS'PRance] d'un montant de 500 € pour la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services (CJS). La CJS permet à un groupe d'une quinzaine de jeunes coopérants, âgés de 16 à 18 ans, de proposer pendant l'été des services à la population locale (particuliers, collectivités, entreprises). L'objectif de ce dispositif innovant est d'éduquer les jeunes à la culture économique et à l'entrepreneuriat en allant sur le terrain de manière responsable et coopérative.

Compte tenu de la qualité du projet et des diverses prestations offertes au public par l'association ESS'P Rance au cours de l'été 2017, une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée.

04 oct. 2017

Restauration et extension de l'école des Forges

Quatre avenants sont votés.

- Lot 3 « Couverture- Zinc » : 478,34 € HT pour pose de quatre dauphins en fonte en bas de gouttières, côté cour, en raison de la présence des enfants.

- Lot 10 « Électricité » : 412,80 € HT pour modification du câblage de l'éclairage du préau et du type de réglettes LED demandées.

- Lot 11 « Plomberie, sanitaire, chauffage » : 62,50 € HT pour remplacement d'un lavabo sur colonne par un meuble et évier inox.

- Lot 5 « Menuiserie intérieure » : moins-value de - 747,66 € HT.

Cantine centrale : achat d'une armoire froide

Les deux congélateurs installés dans le sous-sol de la cantine centrale ne correspondent plus aux normes exigées en matière de conservation des denrées alimentaires. Un crédit de 1 600 € en investissement est

ouvert afin de les remplacer par une armoire froide négative 2 portes qui sera installée au sein de la cuisine centrale.

Redevance par GRDF pour occupation

La commune va toucher de GRDF 549,00 € somme correspondant à la redevance 2017 pour occupation du domaine public.

Personnel temporaire

En application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel momentanément indisponible. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant. Les contrats peuvent être conclus pour toute catégorie hiérarchique A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Le Conseil autorise Le Maire à signer de tels contrats et précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Camping municipal : mise aux normes de la cuisine du restaurant Le Cochon grillé.

Des travaux de mise aux normes sanitaires doivent être impérativement engagés pour permettre la conformité des installations et du matériel de la cuisine du restaurant. Des remarques ont d'ailleurs été émises de la part des services sanitaires au sujet des installations existantes.

Les devis ont été transmis par la société KERFROID de Saint-Samson sur Rance pour les installations de la cuisine et par l'entreprise de maçonnerie DECOIN de Taden pour les travaux de démolition de sol et de réfection de sols carrelés.

Les travaux s'élèvent à la somme totale de 36 375,73 € HT : 4 850,83 € H.T pour la réfection des sols de la cuisine (Maçonnerie et carrelage) et 31 524,90 € H.T pour la pose de matériel adéquat de cuisine. Le Conseil vote ces travaux qui devront impérativement être réalisés lors de la fermeture annuelle du restaurant, soit au cours du mois de janvier 2018.

Acquisition d'un jeu extérieur

La société MEFRAN Collectivités, spécialisée en aménagements de mobilier urbain, d'équipements sportifs et de jeux extérieurs nous a contactés dans le cadre d'une promotion exceptionnelle sur la fourniture et la pose de jeux extérieurs. Souhaitant implanter sur diverses communes des installations, permettant ensuite de les présenter à de potentiels clients, la société Mefran a proposé l'offre suivante : fourniture et pose d'une structure « L'Abeille » au prix initial de 18 000 € HT, proposée à titre promotionnel dans le cadre du partenariat indiqué au prix de 9 965,00 € HT. Sachant que si la commune procède aux travaux d'aménagement de l'emprise (terrassement et apport de gravier) une remise de 1 500 € HT sera appliquée sur le prix promotionnel affiché, le Conseil accepte la proposition.

Subvention urgence ouragan Irma

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association d'aide humanitaire Pompier International des Côtes d'Armor (PICA), dont une équipe est partie porter assistance à nos compatriotes.



Permanence PARLEMENTAIRE

Permanence parlementaire de monsieur le député - **HERVE BERVILLE**

La permanence de Monsieur Hervé BERVILLE, député des Côtes d'Armor recevra sur rendez-vous :

le vendredi de 13h à 20h
et le lundi de 9h à 18h

à compter du 4 septembre au **64 bis rue de Brest à Dinan**. Les personnes qui souhaiteraient rencontrer l'élu (ou sa collaboratrice parlementaire) peuvent adresser un courrier ou un e-mail précisant l'objet de leur demande ainsi que leurs coordonnées postales et téléphoniques à :

Hervé BERVILLE,
64 bis rue de Brest,
22100 Dinan
herve.berville@assemblee-nationale.fr

Les TRAVAUX

Où est-elle la cloche de la chapelle ?

Depuis quelques années des infiltrations d'eau se produisent au niveau de l'entrée principale de la chapelle de Trélat.

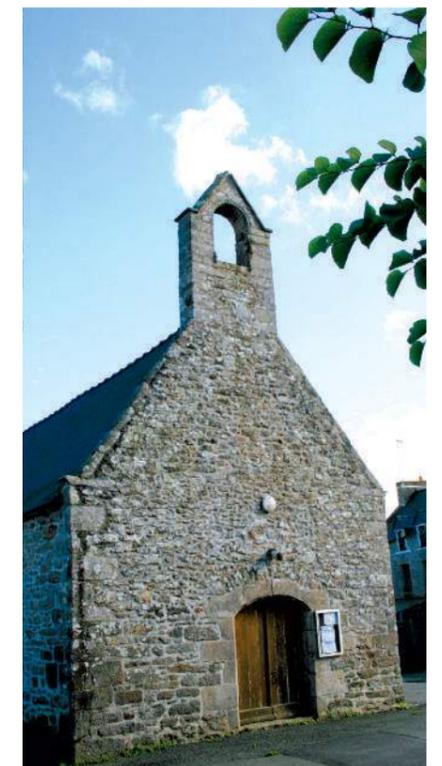
Un « état des lieux » a été réalisé par une entreprise spécialisée en maçonnerie / charpente / couverture (Franck Decoin) et par une autre entreprise pour la remise en état de la cloche et de ses pièces annexes. (Art Camp de Pommeret).

Côté maçonnerie, une vérification au rayon laser nous a permis de constater un faux aplomb du pignon de l'entrée principale, ce qui provoque, d'une part un décollement du solin situé entre le mur et la toiture permettant une entrée d'eau non négligeable et d'autre part, un décalage de la trajectoire de la corde entre la cloche et le guide corde de passage de toiture.

L'échafaudage à la nacelle télescopique, la dépose et repose de la couverture et du solin zinc, le renforcement de la charpente (chêne), le coulage des rampants avec scellement de la charpente, la dépose et repose du clocher en pierres de taille en parfait aplomb, seront réalisés en Février 2018.

Coté cloche (1951) la dépose de celle-ci et de ses équipements, pour retour en atelier, la restauration du joug de suspension avec ses roulements, le changement du battant en acier tendre, la restauration du bras de tirage, la fourniture d'un guide corde, seront terminés en même temps que les travaux de maçonnerie / couverture grâce à la nacelle déjà en place.

Comme toutes les cloches de France, celle de Trélat sera donc, de retour, pour Pâques ! ☺



Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
BOULEAU Jérémie et DESILLES Maeva	20 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
PRIE Yves	2 Rue des Grèves	création d'un garage en extension d'une maison
CARDEUR Alan	12 La Toise	création d'une extension et isolation par extérieur
CHAMPONNOIS Jonathan et Eléonore	26 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
SARL Sté d'Exploitation Trains Touristiques LEJOLIVET Gwen	9 Rue d'Aquilon	construction hangar et clôture
GIBLAINE Pascal et PINEAU Béatrice	5 Chemin de la Crèche	construction maison individuelle
CHAPLAIN Gérard et Chantal	6 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
MERDRIGNAC Emmanuel et Typhaine	15 Les Jardins de Trélat	construction d'un garage et préau, transformation du garage en habitation
SCI MANAOUL SCI OUMNIAK Mr GANOT Jean	La Pâquenais	implantation cellules commerciales et démolition serres
SAUNEUF Samuel	16 La Grand'Ville	construction garage
BECHARD-DELALANDE Rachel	30 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
BAHRO Gérard	La Goupillière	réaménagement d'une longère
ROZEC Sylvain et ESNAULT Stéphanie	32 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
MEMBRUT Didier et Elisabeth	5 La Vallée Sur l'Étang	construction maison individuelle
LEROUX Mathieu et POINCEAUX Sarah	5 Vildé	construction garage

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
INTERMARCHE GANOT Jean	18 Rue du Bois Didais	mise en place de machines à laver extérieures
MAHEY Yves	22 Rés. Le Domaine	isolation de la toiture et remplacement de 2 fenêtres par 2 vélux
HARTMANN Stéphane	25 Les Coteaux de Beauregard	construction d'un carport
CHOLLET Sandrine	12 Le Portail	installation d'un abri de jardin, pose d'un portail et dépose d'un mur
GOMBERT Alain et Christelle	35 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
GOULAN Gary	Rue des 4 Moulins	coupe et abattage d'arbres
FAUCON Stéphane	88 Le Domaine	installation d'un abri de jardin, changement d'une porte existante et remplacement d'une clôture
GUILLOT Denis	6 Rés. La Chaplaine	construction d'un abri de jardin
MOISAN Maryvonne et JAN Françoise	Le Bourg Trélat	division d'un lot en vue de construire
BARRY Aboubacar	65 La Grande Allée	construction d'une piscine extérieure
SAS SOLECO Yama BOUALLAK (pour MR MERCERIE Romuald)	1 Le Courtil La Chapelle	installation de 16 panneaux photovoltaïques
LE MAOULT Jean-Pierre	1 La Mare	édification clôture
GOFFIN Véronique	Les Champs	lotissement de 1 lot de 1151 m ²
LOSTIS Frédéric	53 Le Domaine	édification clôture
GEFFROY Alain	5 rue des Grèves	construction véranda
KORALEWSKI Pascal	15 La Grande Allée	construction abri de jardin
SCI DINALYS Mr TOUPIN Olivier	Rue de la Tramontane	création de 2 fenêtres
GUILLOT Jean-Luc	4 La Prairie	construction abri de jardin et mise en place portail
MONDAIN Jean-Luc	8 Le Bois Coudray	construction abri de jardin
CHAUVEL Jean-Luc	18 La Vallée Sur l'Étang	édification clôture
LE NOUVEL Cyrille	4 Rés. La Chaplaine	création d'une piscine
CHEENNE Raymond	20 Rue de la Ville au Comte	isolation des pignons et peinture
DEMOULIN Franck	14 Loc Maria	transformation garage en salon et création garage

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
AUFFRAY Jean-Yves	7 Hameau des Grandes Touches	remplacement partiel d'une clôture
CROMBEZ Christian	7 La Touche Chevrets	suppression de 2 outeaux et création d'un châssis de toit
TOUFFET Lola et RIDOU Steven	8 La Toise	extension maison habitation et aménagement d'un grenier
PAYET David et LE BRUN Caroline	11 La Prairie	pose d'un garde corps au 1 ^{er} étage
HERVE Florent	34 La Vallée Sur l'Étang	pose d'une clôture
VISSAUX Hugues	10 Rés. Les Lavandières	construction d'un appenti
VAUPRE Romain	8 rue des Grèves	rénovation toiture, pose de 3 châssis de toit et agrandissement ou création 2 ^{ème} châssis toit côté rue
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	EREA Beauregard	rénovation thermique de bâtiments
MELCHIOR Stéphane	27 La Grande Allée	édification de 2 clôtures, installation portail et création d'une dalle
LELAY Claude	41 La Grande Allée	édification clôture et terrasse
BULBUL Yasar	57 Le Domaine	aménagement combles, remplacement huisseries et pose châssis de toit

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 27 mai 2017
à DINAN

Ysée PINAT
2 La Pichonnais

Le 12 juillet 2017
à DINAN

Raphaël FAUVEL HUET
93 Le Domaine

Le 27 août 2017
à DINAN

Lenzo HOARAU
24 La Vallée Sur l'Étang

Le 04 septembre 2017
à DINAN

Audran COUSTOU
5 La Bouhourdais

Le 15 septembre 2017
à SAINT-GREGOIRE (35)

Camille DECHIPRE
Le Val Renard
Route de la Hisse

Le 16 septembre 2017
à DINAN

Lola NEVEU
6 La Billardais des Alieux

Le 21 septembre 2017
à DINAN

Mia HUGUES
5, Le Courtil de Beauregard

Le 10 octobre 2017
à DINAN

Arthur GUÉRARD
39, La Grande Allée

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur...

Le 27 mai 2017

Julie BASLÉ
Et Caroline SAVALLE
2 Dombriand

Le 3 juin 2017

Nicolas PROVOST
Et Nolwenn LEVENÉ
11 Résidence Les
Lavandières

Le 15 juillet 2017

Dominique MONTOUT
Et Françoise SANTIÉ
7 rue de la Rabine

Le 29 juillet 2017

Fabien GUILLARD
Et Charlotte ROSSO
15 Le Parc

Le 14 août 2017

Bruno MOUTEL
Et Sophie ORIAE
51 La Grande Allée

Le 2 septembre 2017

David COHIGNAC
Et Nicole COUPÉ
7 Résidence Villeneuve

Le 9 septembre 2017

Olivier JUNG
Le Merdy - 22110 GLOMEL
Et Amandine PLISSON
1 La Bouhourdais

Le 9 septembre 2017

Pascal PIGNOT
Et Marie-Dominique DOUSSAIN
15 Hameau des Grandes
Touches

DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 23 mai 2017
à DINAN

Jean VEAUDELET
4 La Jossais

Le 27 mai 2017
à CANCALE

Sébastien JOSIO
9 Impasse des Marières

Le 28 mai 2017
à DINAN

Marcelle BRIOT Vve BOIVIN
10 Bourg de Trélat

Le 30 mai 2017
à DINAN

Michel KRIER
17 Potin

Le 24 juin 2017
à SAINT-MALO

Jean VEILLET
1 La Fourcherai

Le 30 juin 2017
à TADEN

Maryvonne HENRY Vve FRAPPIN
25 rue de la Grande Cocagne

Le 29 septembre 2017
à TADEN

Diane LACOMBE
55 Les Prés Beaux 22100 QUEVERT



Agenda de l'année 2018



03 THE DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

09 REPAS DE NOËL
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

10 MARCHÉ DE NOËL
Les Menhirs Blacks
Manoir
Déc

11 BELOTE
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

15 MARCHÉ DE NOËL
Amicale Laïque
Salle MTL
Déc



3 REPAS CHASSE
Amicale des chasseurs
Salle MTL
Mars

14 REPAS CARNAVAL
Entrez dans la danse
Salle MTL
Mars

17 REPAS
Football
Salle MTL
Mars



9 AG. GALETTE DES ROIS
Club de l'Amitié
Salle MTL
Janv

10 VŒUX DU MAIRE
Municipalité
Salle MTL
Janv

17 REPAS
Entrez dans la danse
Salle MTL
Janv

26 GALETTE DES ROIS
Les Amis de la Cale
Salle Neuville
Janv

29 BELOTE
Club de l'Amitié
Salle MTL
Janv



7 FEST-NOZ
Note Buissonnière
Salle MTL
Avril

15 THÉ DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Avril

15 PÊCHERIE
Football
Étang de Trélat
Avril



10 AG
Club de Gym
Salle MTL
Fév

11 THE DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Fév

17 CARNAVAL
Amicale Laïque
Manoir
Fév

17 REPAS TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Salle MTL
Fév

23 POTEE
Club de l'Amitié
Salle Neuville
Fév



8 VIDE GRENIER
Bowling
Mai

12 > 13 TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Manoir
Mai

25 TOURNOI VÉTÉRANS
Football
Terrain Trélat
Mai



3 PÊCHERIE
Amicale des chasseurs
Étang de Trélat
Juin

10 FÊTE DE QUARTIER
La Granville
Juin

16 > 17 TOURNOI DEBUTANTS
Football
Terrain Taden
Juin

17 VIDE GRENIER
Football
Manoir
Juin

21 FETE DE LA MUSIQUE
Juin

22 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Football
Salle Frémur
Juin

24 REPAS DE FIN D'ANNÉE
Entrez dans la danse
Salle MTL
Juin

30 KERMESE
Amicale laïque
Trélat
Juin



21 REPAS CCAS
Salle MTL
Oct

28 THÉ DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Oct



Juillet
AOÛT

1 VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Manoir
Juil

6 BARBECUE
Amicale laïque
Trélat
Juil

19 VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Manoir
Août

31 GRILLADES
Club de l'Amitié
Salle Neuville
Août

Et n'oubliez pas !

La Saison Culturelle
(expos et spectacles)
de juin à septembre



14 COUSCOUS
Entrez dans la danse
Salle MTL
Nov

17 REPAS
Club de plongée
Salle MTL
Nov

25 THÉ DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Nov



Septembre

15 > 16 JOURNÉES
DU PATRIMOINE
Manoir
Sept



Décembre

8 REPAS DE NOËL
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

10 BELOTE
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

14 ARBRE DE NOËL
Amicale Laïque
Salle MTL
Déc

30 THÉ DANSANT
Club de l'Amitié
Salle MTL
Déc

Marcel Lenoir, un jeune de 17 ans mort en déportation.

Marcel Lenoir naît le 6 mars 1927 à Dinan. Fils cadet de Marcel Lenoir, journaliste et d'Ernestine Leroux, cuisinière, il habite rue du clos du hêtre. Ses parents partent travailler à l'usine à gaz de Dinard. Marcel y fera toute sa scolarité primaire sauf pendant l'année 1933-1934 : sa mère, souffrant de tuberculose, est venue se reposer rue Guérault à Taden. Elle décédera le 1 novembre 1939 à l'âge de 37 ans.

Pour des raisons que j'ignore, Marcel vient habiter chez ses grands-parents maternels Ernestine et Henri Leroux, route du cimetière, actuellement 6, rue des Grèves.

Il travaille entre autres chez M. et Mme Louis Coudray, à la ferme de Bon Espoir, juste en face de chez ses grands-parents. Louis Coudray est parti à la guerre dans le sud de la France et son épouse Victorine, alors seule à mener l'exploitation, a besoin de main d'œuvre.

En 1943, on perd trace de Marcel.

Il a fait, dit-on, une fugue avec un autre jeune Tadenais. Celui-ci revient, fort heureusement pour ses proches, mais de Marcel aucune nouvelle ! « Son compagnon de fugue » indiquera juste qu'ils se sont séparés dans une gare de la région parisienne.

Pendant 67 ans, personne ne saura ce que Marcel est devenu. Est-il parti pour échapper au STO, comme semblent le dire les gendarmes qui viennent régulièrement interroger ses grands-parents ? Est-il vivant quelque part ou est-il décédé ? Ses grands-parents mourront sans le savoir.

En 2010 lors de recherches généalogiques, j'apprends par hasard qu'il a été déclaré mort le 20 janvier 1944, par un jugement du tribunal de grande instance de Dinan du 2 juillet 2008, suite à une demande faite par l'association « Les Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation des Côtes du Nord » présidée par Pierre Klein. C'est grâce à ce dernier, que je vais en apprendre plus sur mon cousin.



Marcel Lenoir n'a que 16 ans lorsqu'il est arrêté à Dinan (entre le 16 et 18 mai 1943) par les autorités allemandes. Après interrogatoire, il est transféré à Compiègne comme « prisonnier politique ».

Le 25 juin 1943, il est dans le convoi de 999 hommes partant le jour même de la gare de Compiègne à destination de Weimar en Allemagne. Dans ce convoi il y a 860 français et 139 étrangers. Le train entre en gare de Weimar le 27 et les prisonniers rejoignent Buchenwald. La gare du camp n'étant pas encore construite, c'est à pied qu'ils parcourent les 8 km, qui séparent le centre de Weimar de Buchenwald. Le jeune Marcel n'est plus qu'un matricule: le 14205 !

Après mise en quarantaine, le 9 juillet 1943, 350 déportés de ce convoi, dont Marcel Lenoir, sont envoyés dans l'île d'Usedom. Les nazis y ont installé le centre d'études et l'usine de fusées V1 et V2 de Peenemünde. Y travaillent de nombreux scientifiques mais également nombres de déportés de Ravensbrück. Dans la nuit du 17 au 18 août 1943, ce site est bombardé par l'armée anglaise, faisant de très nombreuses victimes. Les responsables du Reich décident immédiatement le transfert de la base de fusées dans un site souterrain. Le lieu choisi est la colline du Kohnstein, au sud de Harz, le camp de DORA est né (« Deutsche Organisation Reich Arbeit » « Organisation Allemande du Travail du Reich »). Marcel Lenoir, ayant survécu au bombardement d'Usedom, y est transféré mi-octobre, après un court séjour à Buchenwald, distant de 60 km.

La réputation de Dora « la dévoreuse d'hommes » n'est pas surfaite. Dans des conditions horribles de travail, de vie et de mort, les déportés vivent en permanence dans le tunnel sans pouvoir sortir. « Les épaules meurtries tant par les coups que par l'usage intensif des marteaux piqueurs et le poids des déchets à évacuer, font que ces



Une des rares photos où l'on voit le jeune Marcel. La photo date de 1940. Marcel Lenoir se tient à gauche, dans l'embrasement de la porte de la ferme Coudray.

Au centre, Victorine Lorre, épouse Coudray (1915-2014), tient dans les bras sa petite Louise (mai 1940, janvier 1941). À la droite de Victorine : sa mère Victorine Lévêque, épouse Lorre (1881, 1946). À sa gauche, sa nièce, Denise Gallée, future Mme Rault.

Simone Coudray, Mme Prié, n'est pas sur la photo, elle naîtra en juin 1942.

malheureux très rapidement se meuvent comme des automates, la gorge desséchée par la poussière ammoniacale. Et rien à boire car il n'y a pas d'eau dans les souterrains... De temps en temps, un déporté emporté par son engin chute du haut de l'échafaudage et se blesse. Les S.S le remplacent aussitôt. Le « maladroit », malgré fatigue et blessures se relève sous les coups. Ou bien... il finit sur les tas de corps qui, tous les jours, sont évacués sur Buchenwald pour être incinérés. Les 12 heures de travail accomplies, retour au « dortoir » où les déportés reçoivent un maigre repas et des paillasses infestées de poux sur lesquelles ils ne pourront ni dormir, ni se reposer tant le vacarme est permanent, de jour comme de nuit. À ces conditions de vie et aux maltraitements et souffrances physiques, s'ajoute le délabrement de l'organisme provoqué par la médiocrité de la nourriture, la dysenterie et la fixation sur les poumons de la poussière ».

Le 15 janvier 1944, Marcel Lenoir est dirigé sur le camp d'extermination de Lublin en Pologne. Il y décède dans l'anonymat le plus complet. Un jugement déclaratif de décès du tribunal de grande instance de Dinan sollicité par Pierre Klein, fixe sa mort au 20 janvier. Il n'avait pas encore 17 ans.

Marie-France Delachienne
(cousine de M. Marcel Lenoir)

La santé à Taden

Acupuncture Traditionnelle	M. Labbé Laurent	Cap Ouest - ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	06 31 01 18 08	
Cabinet Infirmiers	Mme Auffret Véronique	Cap Ouest - ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 82 29 39 06 87 32 47 90	capouest.infirmier@gmail.com
	Mme Dura Delphine			capouest.infirmier@gmail.com
	M. Le Piquet Samuel	Bourg de Taden 17 Bis rue Paul Guérault	06 77 24 60 25	revelregis@yahoo.fr
	M. Revel Régis			
Dentistes (Chirurgiens-Dentistes)	Dr Le Jossec Sozic	Cap Ouest - ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 22 79	
	Dr Le Normand Philippe	Centre d'affaires La Garaye ZA Les Alleux 3 boulevard Petit Paris	02 96 87 02 64	
Diététicienne	Mme Le Feuvre-Soveaux Nathalie	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 48 92	
Gastro-Entérologie et Hépatologie (Appareil Digestif)	Dr Vidal Hervé	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 55 30 02 96 87 03 85	
	Dr Dufilhol Cédric			
Masseur / Kinésithérapeute	M. Richaud Julien	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 30 41	
	M. Macé Christophe			
Médecins Médecine Générale	Dr Jannet Christophe	Bourg de Taden 8 Résidence du Manoir	02 96 87 97 45 02 96 87 92 14	
	Dr Bourgault-Lebranchu Chantal			
	Dr Le Scouarnec Claude			
	Dr Fauvet Gilles	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 09 02	
	Dr Sablé Olivier			
Médecins Pneumologie / Allergologie	Dr Hélias André	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 87 65 65	
	Dr Barbry Michel			
Médecins Psychiatrie	Dr Guellaff Claire	Centre d'affaires de la Garaye 3 boulevard Petit Paris	02 96 87 99 49	
Orthophoniste	Dr Macé Fabienne	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 42 19	
Ostéopathe	Mme Grouazel Sophie	Centre d'affaires de la Garaye 3 boulevard Petit Paris	02 96 87 52 94	
	Mme Queguiner Amandine		06 99 56 22 04	
	Mme Dupuis Céline	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	06 79 97 28 27	dupuis.celine@live.fr - Site : celledupuisost eopathe.jimdo.com
	M. Hermenier Nicolas		02 96 87 29 83	
Oto-Rhino-Laryngologie	Dr Rocher Pascal	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 11 87 02 96 39 60 16	
Pédicure / Podologue	Mme Chappé-Guillot Véronique	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 20 54	
Psychologue	Mme Scordia-Eono Myriam	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 85 33 08 06 18 95 59 29	
Psychologue Clinicien	M. Merdrignac Pierre-Raphaël	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	02 96 39 68 30 06 31 09 56 97	
Sophrologue	Mme Laroze-Cervetti Sylvie	Le Bourg 8 rue Guérault	06 34 01 39 50	sophrologie.sl.c@gmail.com
	Mme Saxer Virginie	Cap Ouest ZA les Alleux 3 rue de la Mousson	06 88 68 60 34	vsaxer.sophrologue@gmail.com
Sage Femme Puéricultrice	Mme Cessieux-Robert Pascale	Centre d'affaires de la Garaye 3 boulevard Petit Paris	02 96 87 95 18	
Pharmacie		ZAC Dombriand (Intermarché)	02 96 85 19 42 02 96 87 94 87	

11 novembre : La Ville n'oublie pas ses morts pour la France

Cette cérémonie du 11 novembre 2017 a rendu un hommage particulier à Marcel Lenoir, mort en 1944, à l'âge de 17 ans dans un camp Polonais et dont il n'existait plus aucune trace.



C'est grâce à la détermination de Monsieur Pierre Klein, président de la fondation pour la mémoire de la déportation et de Madame Delachienne, cousine de Monsieur Marcel Lenoir, que la vie de ce jeune Tadennais a refait surface. Sa famille n'a jamais su ce qu'il était devenu, 67 ans après, son nom est gravé sur le monument aux morts.



Mme Delachienne et M. Klein

Les médaillés du travail

Commune de Taden / Promotion du 14 juillet 2017 :

ARGENT Madame BOUVIER Alexandra
Vendeuse boutique,
S.A.S. LOC MARIA (ETS LES GAVOTTES)

Madame RONDEAU Christiane
Ouvrier hautement qualifié,
FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

OR Madame RONDEAU Christiane
Ouvrier hautement qualifié,
FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

GRAND OR Monsieur HERVE Loïc
Cariste,
PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES

VERMEIL Monsieur LEDUCQUE Joseph
Chauffeur livreur commercial,
SAS VOLFRANCE

Madame RONDEAU Christiane
Ouvrier hautement qualifié,
FONDATION SAINT JEAN DE DIEU

Palmes académiques

Madame Christine BARRIÈRE
Directrice de l'EREA Beauregard de Taden
EREA Beauregard - BP 258 - 22105 TADEN CEDEX



Les évènements

Trophée d'Armor Natation, le Défi de la Rance 2017



Le Défi de la Rance s'est élancé depuis la cale de Taden.

Le samedi 10 juin dernier, une centaine de nageurs ont relevé le « Défi de la Rance* » organisé par le club Dinan Natation Sauvetage.

Cette épreuve de nage en eau libre, pratiquée en milieu naturel, était la première étape de la saison pour la Coupe de Bretagne.

Le parcours long de 3 700 mètres débutait à la cale de Taden pour atteindre le port de Dinan.

Après un briefing devant la mairie de Taden, dans une super ambiance, sous

un soleil radieux, les nageurs se sont rendus à pied à la cale de Taden, lieu du départ. Encadrés par les sauveteurs du club et trois embarcations motorisées, ils ont pu nager en toute sécurité dans une eau à 17°.



À l'arrivée, c'est Antoine Corbel du club d'Angers et Morgane Dornic de Morlaix qui s'impose devant une forte concurrence.

Côté locaux, c'est dans les plus jeunes catégories que les nageurs du club Dinan Natation Sauvetage se sont fait remarquer avec les victoires d'Anne Roumovic pour les nageurs nés en 2003, de Duncan Jourdan pour ceux

nés en 2000 et d'Alexandre Morvan pour les 2004. Ce dernier s'est classé deuxième de la Coupe de Bretagne après avoir remporté 4 des 6 étapes estivales.

Les organisateurs remercient la Mairie de Taden et l'ensemble de ses partenaires pour leur soutien.

* Le défi de la Rance est une course de natation en eau libre dans la Rance.



Divers

Bruits de voisinage



Le bruit, les nuisances sonores nocturnes portent atteinte à la santé de chacun et sont un élément perturbateur de la vie publique.

Un arrêté préfectoral du 20 juin 2005 règlemente les bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que :

- LES JOURS OUVRABLES (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- LES SAMEDIS : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- LES DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS : de 10h à 12h



Chaudières bois et réseau de chaleur : la commune s'engage sur la voie de la transition énergétique

➤ Cela fait plusieurs mois que les élus réfléchissent à la réalisation d'un réseau de chaleur alimenté par des chaudières bois sur le secteur de Trélat. Face à des chaudières au fioul vieillissantes à l'école des Forges, le conseil municipal a souhaité engager une réflexion d'ensemble sur les modes de chauffage des bâtiments communaux du secteur pour réduire la facture énergétique tout en limitant l'impact environnemental.

➤ Pour cela, la municipalité a missionné « Graine d'Habitat », bureau d'étude thermique spécialisé qui, après avoir établi un diagnostic sur les modes de chauffage et les dépenses énergétiques, a réalisé une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur pouvant alimenter non seulement l'école mais aussi la Maison du Temps Libre (salle des fêtes 1), la salle Frémur (salle des fêtes 2), les vestiaires du foot et la maison Jan (actuellement occupée par Entrez-là café).

➤ Il en résulte que la réalisation d'une chaufferie bois, couplée à un

chauffe-eau solaire pour les vestiaires du foot permettrait de réduire la facture énergétique de l'ensemble du site de près de 15 750 €/an et ainsi d'économiser près de 315 000 € sur 20 ans pour un investissement initial de 243 500 €. Même si ce coût n'intègre pas la refonte des systèmes de chauffage de la Maison du temps libre, de la salle Frémur et de la maison Jan, des aides à hauteur de 41 000 € pourraient être mobilisées à travers le Plan Bois Energie Breton.

➤ Outre les aspects économiques du projet, c'est la réduction de l'empreinte écologique qui a retenu toute l'attention des élus. En optant pour une telle solution, la commune s'affranchirait des énergies fossiles et réduirait du même coup ses émissions de CO2 de 51 tonnes par an, ce qui équivaldrait à 5 fois le tour du globe en voiture !

➤ A travers cette opération, les élus souhaitaient également s'inscrire dans une démarche de projet de territoire en soutenant la filière bois

locale et par là même, les emplois qui en résultent. C'est pourquoi, en partenariat avec la SCIC Bois Energie Renouvelable du Pays de Dinan, la commune a cofinancé la constitution de plans de gestion durable du bocage. Cette politique volontariste de valorisation du bocage en tant que source d'énergie s'est traduite par un appel à candidature lancé auprès des exploitants agricoles de la commune. Deux d'entre eux ont répondu présents formulant ainsi le souhait d'alimenter à terme les futures chaudières et trouver ainsi un complément de revenu.

➤ Après un avis favorable de la commission travaux, les élus souhaitent franchir une nouvelle étape vers la concrétisation du projet en missionnant un bureau d'étude spécialisé afin d'étudier dans le détail la réalisation d'une telle opération.

Olivier Noël



Du nouveau dans le personnel communal

Le 8 novembre s'est tenue à la mairie une sympathique réunion, marquant le départ en retraite de deux de nos agents et l'arrivée de quatre nouveaux.

➤ Départs à la retraite

• Marie-Thérèse COCHET,

née en 1955 à Dinan, a été employée au sein des services municipaux du mois de septembre 1984 au 31 août 2017, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite.

Pendant les dernières années, Marie-Thérèse a été responsable de la garderie scolaire de l'école des Forges ou elle a encadré les enfants en leur proposant de multiples animations et en particulier des travaux manuels, fort appréciés par les petits. Par ailleurs, Marie-Thérèse a été affectée au service de la restauration scolaire de la même école.

• François BRANDILY.

Né le 29 juillet 1956 à Taden, François effectue son service militaire du 1^{er} février 1977 jusqu'au 1^{er} février 1978. Après avoir suivi un apprentissage en maçonnerie auprès de l'entreprise locale de Marie-Ange Chenu, il est recruté par la Commune comme ouvrier professionnel stagiaire le 1^{er} janvier 1979 et titularisé le 1^{er} janvier 1980. Le 1^{er} janvier 2017, François a fait valoir ses droits à la retraite.

Au cours de sa carrière au sein de la commune, François a été récipiendaire des Médailles d'honneur Régionale, Départementale et Communale : Argent au 1^{er} janvier 1999, Vermeil au 1^{er} janvier 2006 et enfin Or au 14 juillet 2013.

Par ailleurs, François est le président de la société de chasse de Trélat-Taden depuis plusieurs années. En sa qualité de responsable de cette société, il veille à son bon fonctionnement et au respect des règles en matière d'environnement.

➤ Nouveaux arrivants

• Marina HELLEQUIN-Lucas,

née en 1977 à Châteaubriant, a été recrutée à compter du 1^{er} septembre 2017 au poste, laissé vacant, de responsable cuisinier de la cantine centrale. Mariée avec Christophe, elle est maman de deux enfants : Cassandra et Loumèn.

Avant son intégration dans la commune, Marina, titulaire des CAP BEP, « service et cuisine » ainsi que d'un Bac professionnel de « restauration option cuisine », a exercé pendant plus de 18 années dans le secteur privé. D'abord responsable de cuisine en centre de loisirs et autres employeurs privés, elle a été successivement : Chef de partie cuisine aux thermes marins de Saint-Malo, Chef de partie à Sogères pour Groupama Loire Bretagne

jusqu'à septembre 2014 puis depuis le mois de décembre 2014 jusqu'à son recrutement par la commune, Responsable de cuisine à la SCOP À l'Abord'âges de Taden. Ses charges sont multiples : préparations culinaires, liaison chaude et froide, encadrement d'équipe, gestion du budget et du stock de la cantine, élaboration des menus.

• Christine GUY-Harel,

née en 1972 à Caen, mariée, est maman de deux enfants : Antoine & Servane. Suite un appel à candidature au poste d'adjoint technique chargé de l'entretien des écoles, d'aide à la cantine centrale de TADEN et du service au restaurant scolaire de l'école élémentaire des Forges, elle a été recrutée, par mutation, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Christine a exercé plusieurs activités de 1997 à aujourd'hui : Aide à domicile, Assistante maternelle agréée, Adjoint technique titulaire depuis 2010, d'abord à la mairie de Châteauneuf sur Loire, puis au SIRIS de Saint-Martin d'Abbat (Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire) et de nouveau à la mairie de Châteauneuf sur Loire au début de l'année 2017. Depuis le 1^{er} août 2017, elle était en disponibilité pour convenance personnelle suite à la mutation professionnelle de son époux à Créhen.

• Nolann LE MOAL,

né en 1998 à Léhon a été recruté, à compter du 1^{er} septembre 2017 en qualité d'Adjoint technique territorial au sein des services d'entretien des espaces verts de la commune. Ce recrutement en qualité d'agent stagiaire est la continuité des deux contrats d'apprentissage effectués au sein de ces services.

En effet, Nolann a exercé en qualité d'apprenti parmi les agents des services techniques pour préparer, à compter du 1^{er} septembre 2014, les diplômes du certificat C.A.P.Agricole « Travaux Paysagers » sur deux années, puis du brevet

professionnel agricole BPA « Travaux aménagements paysagers » pendant une année jusqu'au 31 août 2017.

Pendant cette formation professionnelle en alternance (Ecole / Entreprise), Nolann a été encadré par les agents techniques municipaux et, en particulier par Anthony Ménard qui a été son tuteur et le correspondant auprès des établissements scolaires, le CFA du Mené à Merdrignac et Le CFA Groupe Antoine Saint-Exupéry à Rennes.

• Thibault BERNARD,

né en 1997 à Léhon, a été recruté, à compter du 1^{er} novembre 2017 en qualité d'Adjoint technique territorial au sein des services d'entretien des espaces verts de la commune. Ce recrutement en qualité d'agent stagiaire est, pour lui aussi, la continuité des deux contrats d'apprentissage effectués au sein des services techniques municipaux et auprès de l'entreprise tadenaise de « paysagisme et espaces verts » David Combescot.

Thibault a préparé à compter du 1^{er} septembre 2013, les diplômes du certificat C.A.P.Agricole « Travaux paysagers » sur deux années, puis le brevet professionnel agricole BPA « Travaux aménagements paysagers » également sur deux années jusqu'au 31 août 2017.

Pendant cette formation professionnelle en alternance (Ecole / Entreprise), Thibault a été encadré par les agents techniques municipaux et en particulier par Bonny Lebrun qui a été son tuteur et le correspondant auprès de l'établissement scolaire, le CFA du Mené à Merdrignac.

Excellente retraite à Marie-Thérèse et François et bienvenue à nos quatre nouvelles recrues!

Loïc Ménard



De gauche à droite derrière Mme Thoreux : Nolann Le Moal, Thibault Bernard, Marie-Thérèse Cochet, François Brandily, Marina Hellequin et à côté de Loïc Ménard, DGS de la commune, Christine Guy.

Le travail des services techniques (hors camping)

Quelques chiffres assez parlants :

La commune c'est :

- 3 sites importants : le bourg de Taden, le quartier générique du Domaine (en bordure de Dinan), le bourg de Trélat mais aussi de nombreux villages...
- Une superficie de 2013 hectares soit, pour exemple, 5 fois la commune de Léhon, 3 fois celle de Saint-Samson, 1,6 fois celle de Quévert... (voir plan détaillé ci-joint)
- 70 kms de routes, soit pour l'entretien (70 kms x 2 côtés) 140 kms.
- 5 personnes à temps complet qui s'emploient à entretenir au mieux cette superficie.

Les tâches des employés des services techniques sont très diversifiées. En voici quelques-unes :

L'entretien des espaces verts

- Suivi de la coupe des herbes, sur le bord des voies communales, coupe faite par une entreprise 3 fois par an.
- Tonte des espaces verts très nombreux !
 - parfois des petites plate-bandes entre 2 candélabres (éclairage public) et dans les 22 lotissements de la commune (Certains de ces lotissements, privés dans un 1^{er} temps, ont été rétrocédés à la commune afin qu'elle en assure l'entretien.)
 - le jardin du Manoir de la Grand Cour,
 - le terrain du «Couvent» à l'arrière des logements communaux locatifs,
 - les abords des 2 églises paysagés eux aussi,
 - les abords de la mairie, des écoles et leur jardin pédagogique demandé par les parents d'élèves il y a quelques années,
 - les terrains de foot de Trélat et Taden,
 - les pelouses à la cale de Taden...toutes surfaces difficilement quantifiables...
- La taille des haies bordant la rue de Manoir depuis le carrefour de VILLENEUVE jusqu'à la mairie.
- L'entretien des divers ronds-points (Décathlon, Bricomarché, Villeneuve, La Ville au Comte). La commune a un contrat avec l'association Steredenn qui, 2 fois par an, envoie une équipe de 5 ou 6 personnes pour un désherbage manuel, uniquement sur la rue du Manoir, le parking



de la Mairie ainsi que le rampant longeant le lotissement Loc Maria, route de Dinard.

Chacun peut observer et regretter les mauvaises herbes qui poussent au bord des trottoirs, notamment dans les lotissements. Certains ne manquent pas de téléphoner à la mairie pour s'en plaindre, sans ménagement parfois ! Mais nul ne peut ignorer qu'une nouvelle réglementation est en vigueur depuis une dizaine d'années, afin de préserver l'environnement. Les produits phytosanitaires ou désherbants sont donc interdits d'utilisation et le stock restant de ces produits est depuis mis sous scellé en vue d'un possible contrôle sanitaire.

Au vu de ces éléments, et pour le bien-être de chacun, il serait judicieux **que chaque riverain se sente concerné et enlève les mauvaises herbes qui peuvent pousser devant chez lui.**

Ce geste citoyen ne prendrait que peu de temps et rendrait la vie en collectivité plus agréable.

Un arrêté municipal a du reste, été pris en ce sens en 2014.

Chacun apprécie que sa commune soit jolie. Pour cela, à chaque changement de saison il faut faire des plantations de végétaux, fleurs (parfois en suspension), dans les massifs, sur les murets des écoles et du commerce du centre-bourg. Mais il faut aussi les entretenir, donc les arroser régulièrement surtout en été. Tout ceci prend du temps.

Les autres tâches des services sont diverses, pour exemple :

- En pleine saison estivale, certains habitants se manifestent, à juste titre, dès lors que les frelons (pas toujours asiatiques) volent autour de chez eux. Il faut faire intervenir

les services appropriés.

- Dans différents endroits de la commune, un entretien hebdomadaire des sanitaires et poubelles est réalisé.
- Il faut obligatoirement une personne présente lors du passage annuel des pompiers pour vérification des bouches à incendie.
- Les écoles, la bibliothèque ont aussi besoin de bras très régulièrement pour déménager ou réaménager, repeindre les murs ou remplacer les sols des locaux.
- Il y a la livraison de stands, tables, chaises ou barnums aux diverses associations demandeuses (livraison le vendredi et récupération le lundi).
- Chaque semaine, lors des locations de salles communales, une personne doit faire un inventaire des locaux et vaisselle loués en présence des particuliers avant remise des clés, puis nouvel inventaire lors du retour des clés en précisant que parfois de mauvaises surprises sont constatées, obligeant l'intervention d'une société de nettoyage avec frais à la charge du loueur.
- Les logements sociaux ou d'urgence au nombre de 9 doivent être remis en conformité lors de changement de locataire.
- Les agents techniques communaux sont mobilisés, en aide aux associations organisatrices, les jours précédant et suivant les manifestations telles que vide-greniers, marchés d'été, marché de Noël.
- Il faut tracer les lignes en vue des matchs de foot du week-end et préparer les plateaux « Jeunes » sur le terrain de Taden pour le mercredi.

- Les services techniques sont appelés lors du repérage d'animaux errants sur la commune. Ceux-ci sont recueillis et mis dans des chenils prévu à cet effet, avant d'être pris en charge par «Chenil Service».
- Ils leur arrivent de devoir enlever les excréments des animaux indécents qui se soulagent dans des endroits où tout un chacun a vite fait de salir ses chaussures ou de glisser : près des boîtes aux lettres, sur les trottoirs, devant les écoles et sur les terrains de jeux et sports. Pour éviter tout accident, il leur faut parfois nettoyer la chaussée après le passage dans le bourg de Taden, de tracteurs et remorques venant épandre du fumier dans les champs.
- D'autres circonstances nécessitent leur intervention: récemment, à l'entrée de LOC MARIA, le coffret de télécommunications a été vandalisé à plusieurs reprises et les portes arrachées. À chaque fois, les agents techniques communaux ont signalé le problème auprès des services de téléphonie. Avant l'intervention tardive des services concernés (2 mois), les employés ont sécurisé au mieux ce tableau. Régulièrement, à l'arrière de la Station

Marché sur la petite route ou dans le talus, certains fêtards «oublient» les contenants, souvent en verre, de leur boisson préférée. Et les déchets jetés un peu partout sont légion!

- En période hivernale d'autres travaux viennent se substituer ou compléter ceux de l'été :
 - Passage de la balayeuse le long des trottoirs
 - Travaux de busage en campagne
 - Modification de voirie à certains endroits, lors de travaux
 - Rebouchage en enrobé des trous de voirie en campagne.
 - Tronçonnage de bois dans les vallées en vue de la vente de lots destinés aux Tadennais.
 - Chaque année, les tempêtes, inondations provoquent des chutes d'arbres notamment dans la vallée de la Fontaine de Eaux. Il convient de dégager au plus vite la voie publique pour libérer l'accès aux riverains.

Après le départ à la retraite du garde-champêtre, celui-ci n'ayant été que partiellement remplacé, nombre de ses tâches ont été réattribuées aux Services techniques (gestion informatique des tombes du cimetière, recensement pour les 2 cimetières de nombreux défunts dont l'identité n'était pas connue dans les registres de la mairie, conformité des constructions ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire ou modification du bâtiment existant).

Cette liste de tâches étant non exhaustive, il convient d'apporter une précision qui a son importance :

En Juillet et Août, en tenant compte des congés de chacun, 3 personnes en moyenne, sont présentes aux Services Techniques.

Suite à la lecture de ce petit condensé, les Tadennais comprendront aisément que les employés communaux des services techniques ne s'ennuient pas et ont à cœur d'œuvrer au mieux pour leur commune et ses habitants.

Evelyne Thoreux

Bernard Lepetit

Révision des listes électorales 2017

Inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2017 inclus à la mairie.

Comment s'inscrire ?

La demande est à déposer :

- soi-même à la mairie ;
- ou par correspondance à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet ;
- ou par un tiers dûment mandaté.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec la mairie, au plus tard le 31 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par

celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires, au plus tard à cette même date. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question. Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

Carte Nationale d'Identité : nouvelles mesures

Ma demande de carte d'identité se simplifie:



Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends contact avec l'une des 25 mairies des Côtes d'Armor équipées de bornes biométriques.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information : www.service-public.fr www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

Je choisis la pré-demande en ligne !

Comment faire ma pré-demande?
Dans le département des Côtes d'Armor, à partir du 1^{er} décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés: <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie!

Attention: la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Pièces pour carte d'identité

Épouses et mères	Uniquement le nom de naissance
Photos d'identité	2 photos officielles datant de moins de 3 mois, non découpées, sans lunettes, sans col roulé, sans barrettes, bouche fermée, oreilles dégagées.
Justificatif de domicile	Un original de moins de 3 mois et sa photocopie (facture d'eau, d'EDF, loyer, bail, impôts...).
Personne hébergée	Pour un adulte résidant chez ses parents ou chez une autre personne, fournir une attestation de l'hébergeant, sa pièce d'identité accompagnée d'une photocopie.
Extrait d'acte de naissance	À demander à la Mairie du lieu de naissance si la carte d'identité n'a plus de validité depuis plus de deux ans ou présenter votre passeport s'il est toujours en cours de validité ou si la date de validité est passée depuis moins de deux ans.
Perte ou vol	Fournir la déclaration de perte ou vol.
Mineurs	Fournir la pièce d'identité du signataire et sa photocopie. En cas de séparation ou divorce, fournir le jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.
Timbres fiscaux	25 euros si la carte d'identité ne peut être restituée (perte ou vol).

Prendre rendez-vous auprès d'une des mairies ci-dessous :

- Mairie de dinan : 02.96.39.22.43 ou 02.96.87.40.65
- Mairie de ploubalay 02.96.82.60.60
- Mairie de plancoët 02.96.84.39.70
- Mairie de jugon les lacs 02.96.31.61.62



Préfectures nouvelle génération : Pour une nouvelle relation avec l'utilisateur



La relation avec les usagers est une préoccupation majeure et permanente pour le ministère de l'Intérieur : la qualité de l'accueil et du service rendu par son réseau territorial, celui des préfectures, est reconnue.

Les préfectures s'inscrivent dans l'avenir des territoires en choisissant de s'appuyer sur les technologies du numérique.

Le plan préfectures nouvelle génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, et de carte grise.



Trois changements opérés par le plan préfectures nouvelle génération :

- La généralisation du recours aux téléprocédures vous permettra avant la fin 2017 de réaliser de manière dématérialisée votre demande de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire, ou encore de carte grise.
- La possibilité de demander aide et conseil à des médiateurs présents dans les points numériques. Partout sur le territoire, un accès au numérique avec un accompagnement, si nécessaire, pour l'accomplissement de vos démarches.
- Un réseau de partenaires (mairies, partenaires des secteurs public, parapublic et associatif) et de tiers de confiance (professionnels de l'éducation routière et du secteur automobile...) présents sur l'ensemble du territoire.

Au travers de sa réforme, le ministère de l'Intérieur renforce ainsi la proximité du service rendu à ses usagers partout sur le territoire, et notamment en milieu rural.

Désormais, des démarches en ligne pratiques, rapides et sécurisées, à partir de sites accessibles

1. MES DEMARCHES À PORTÉE DE CLIC

Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?

Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet, sans passer pas le guichet des préfectures.

Est-ce sécurisé ?

Nous nous assurons que vous n'êtes pas victime d'une usurpation d'identité : c'est

pour cela que des vérifications sont opérées, sur Internet ou en face à face pour la carte d'identité et le passeport. Dans ce cadre, toutes les procédures peuvent impliquer la création d'un compte nominatif (compte individuel à créer).

Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?

- site Internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- site Internet www.service-public.fr
- site Internet de chaque préfecture
- site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Comment accéder à la télé-procédure ?

- Depuis le domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ;
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles)
- Depuis un point numérique, situé en préfecture ou sous préfecture ;
- Dans un espace numérique, chez les partenaires du ministère de l'Intérieur, telles que les mairies, les associations, etc.

Qu'est-ce que vous y gagnez ?



2. DES TÉLÉPROCÉDURES POUR CHAQUE TITRE

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

- Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en

préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.

Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte si vous le souhaitez.

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

Connectez-vous gratuitement au site de l'ANTS. Si vous ne disposez pas d'accès Internet, les points numériques en préfectures et sous-préfectures sont à votre disposition.

Ou bien ayez recours aux services proposés, d'ores et déjà, par les professionnels de l'automobile habilités dans leurs établissements, leurs concessions ou sur Internet. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Que faire si vous rencontrez une difficulté ?

- Recourir aux informations sur Internet (www.demarches.interieur.gouv.fr), foire aux questions (FAQ), tutoriels vidéos, etc.
- Vous faire assister par un médiateur au niveau d'un point numérique en préfectures, et sous-préfectures.



L'inauguration de l'église Saint-Pierre



- L'inauguration de l'église a été un des événements majeurs de l'été.
- Le jeudi 29 juin a vu la réouverture de l'édifice après trois années de travaux.
- Suite aux interventions de Mme Le Maire et de Mme Le Bec, architecte du patrimoine, retraçant l'histoire et le déroulement des travaux, M. Claudeville, Maire Honoraire de la Commune, a exprimé sa satisfaction devant le magnifique résultat du

projet entamé sous sa mandature.

- Après un concert de musique classique (chant, orgue, violon, piano), Mme Le Maire a remis symboliquement les clés de l'église au Père Mabundi. Des concerts et visites guidées ont été proposés aux Tadennais le vendredi et le samedi. Le point d'orgue des festivités a été pour les paroissiens l'office dominical célébré par Monseigneur Moutel, Evêque de St-Brieuc et Tréguier.



Lettre aux associations

Madame, Monsieur, président d'association.

Le bulletin municipal et le site internet de votre commune, sont les relais de vos activités et animations.

Pensez à adresser régulièrement, l'annonce de vos animations, avec photos et texte à la commission communication service.communication.taden@taden.fr ou s.petit@taden.fr

Pour une parution dans le bulletin municipal de mai 2018 => article et photo à envoyer avant le 20 avril 2018.

Pour une parution dans le bulletin municipal de novembre 2017 ➤ article et photo à envoyer avant le 20 octobre 2017.

Pour une parution sur le site internet communal ➤ adresser les infos toute l'année.

Pour une meilleure visibilité sur le site internet communal www.taden.fr/associations pensez à communiquer les infos concernant votre association.

- Nom de l'association,
- Nom du président,
- Adresse et tél de l'association,
- Adresse mail et adresse site,
- Votre logo en format jpg.

Club de l'amitié : 40 ans de bonheur !



Un jour de dîner dansant au club

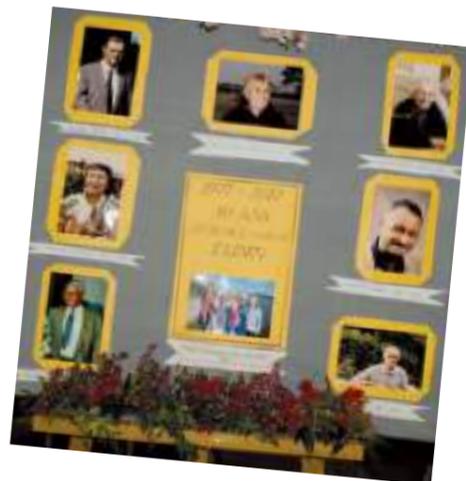
Le 25 mars dernier, nous avons eu le plaisir de fêter les 40 ans du club de l'amitié de Taden, fondé le 25 mars 1977 par M. Henri Cocheril nous raconte Agnès Rolland, Présidente actuelle du club.

Lui ont succédé à la présidence, Mme Collobert, M. Chauvin, M. Villalon, M. Lognoné, Mme Fauchet, et Mme Rolland en place depuis bientôt 6 ans.

À cette occasion, 238 convives avaient fait le déplacement, ainsi que Mme le maire et un de ses adjoints. 3 anciens présidents étaient présents et ont tous reçu un cadeau de la part de la municipalité en remerciement du bénévolat effectué pendant ces 40 années.

Cette journée marquera les mémoires, avec une décoration haut de gamme, un repas de qualité et une super ambiance au son de l'accordéon de M. J - P Rault.

À ce jour, le club comptabilise 280 adhérents et à un agenda à faire pâlir les plus grands, voyage, concours de carte, danse...



Un jour de LOTO au Club

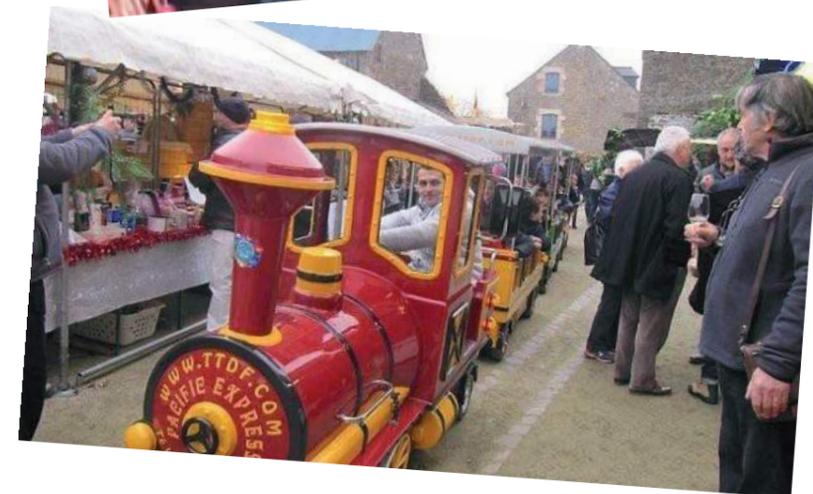
Marché de Noël au Manoir de la Grand'Cour le 10 décembre 2017

👉 C'est fort d'une vingtaine de bénévoles de l'association aidés de quelques Tadennais qui œuvrent énormément et qui se surpassent chaque année et en collaboration avec le collectif d'artistes Arnthorynque pour l'intérieur du manoir que cette mouture 2017 va exister.

Nous remercions la municipalité ainsi que le personnel des services techniques et tous les bénévoles, pour l'aide apportée chaque année, car sans cette union des forces et des idées, le marché de Noël ne pourrait avoir lieu.

60 exposants vont déballer pour cette version 2017, dont voici un petit aperçu : Des marchands de vins d'Alsace, de champagne, vins de sancerre et aussi La Ferme de la Pommerais avec son foie gras fermier et ses volailles, La Ferme de la Moinerie des Champs Géraux, un vendeur de céramique présent habituellement sur le marché d'été, ext... nous n'en écrivons pas plus, à vous de venir les découvrir.

Le programme complet des animations et activités n'est pas dévoilé, mais on peut déjà vous dire qu'il y aura des trampolines sur élastiques et pour le reste, c'est une surprise.



Association Les Menhirs Blacks



👉 Nous tenons à remercier nos partenaires Subway Taden, Décathlon, Loxam Taden, et Le restaurant le cochon grillé pour leur soutien en 2016 et espérons qu'ils nous renouvelleront leur confiance cette année encore !!!!

Nous recherchons également d'autres partenaires qui souhaiteraient profiter de notre publicité (flyers) et qui pourraient nous apporter quelque chose en retour soit pour le marché de Noël, soit pour l'association. Nous ne demandons jamais d'argent mais uniquement des services ou prêt de matériel etc...

Concernant le marché de Noël, nous commençons à préparer l'événement dès juillet avec l'envoi des dossiers d'inscription. Les préparatifs sur site commencent quant à eux 4 jours avant la manifestation et se terminent le lendemain du marché.

Les bénéfices servent à financer différents projets de l'association notamment l'aménagement de notre terrain d'airsoft situé sur l'aérodrome de Dinan Trélivet, mais aussi à financer les déplacements extérieurs de l'association (journée inter association, invitation extérieure etc), ainsi que pour l'achat de matériel.

L'association compte cette année 84 membres âgés de 18 à 63 ans (pas d'âge pour faire de l'airsoft).

La vie de nos ÉCOLES

L'école des Forges

> Des activités multiples et variées avant le départ au collège ...

Début mai, dans le cadre des T.A.P, un groupe d'enfants aidé par un animateur sportif, a présenté une activité « Zumba » dans la cour de l'école. Sous le regard attentif et amusé de leur camarade, les élèves ont déployé leur « énergie sportive »



Activité Zumba avec l'animateur

avec méthode et sérieux.

Les parents présents ont apprécié ce moment de détente et la participation enthousiaste des enfants.



Activité Zumba devant les élèves et familles

> La Fête des Mots Familiers

Au mois de juin, la Fête des Mots Familiers - proposée par la Ligue de l'Enseignement des Écoles Publiques de St Brieuc - s'est invitée pour une journée à l'École des Forges. Parmi les ateliers proposés autour de la réalisation d'un livre, les élèves ont pu découvrir l'utilisation du typographe. Accompagné par les bénévoles de la Bibliothèque de Taden et attentif aux explications de l'animatrice, chaque élève a pu imprimer quelques phrases avec cet outil ancien.



L'atelier typographie avec le groupe d'élèves



Essai du typographe

> Remise des dictionnaires collèges aux élèves de CM2

Début juillet, les élèves de CM2 ont reçu un dictionnaire pour leur entrée au collège. Ce cadeau de départ est offert par la municipalité

et Mme Le Maire est venue leur remettre personnellement en présence de Mme Guinard, leur enseignante. C'est avec plaisir que les enfants ont posé pour une ultime photo de classe de primaire.



Remise des dictionnaires collèges aux élèves de CM2



Les signatures

> Lauréates du Concours « Meilleurs en Énergie » : deux classes en visite à Ouest France

Dans le bulletin municipal de juin, nous avons annoncé le succès des deux classes de l'École des Forges qui avaient participé au concours Ouest France « Meilleurs en Énergies ».

La classe de CM1 avait obtenu le 1^{er} Prix et la classe de CE1 était élue lauréate N°3 dans le cadre de son action du « consommer local ».

Le vendredi 16 Juin, les élèves des deux classes, leurs enseignants et quelques parents se sont rendus au siège de Ouest France à Rennes pour assister à la remise des prix de ce concours.

Une journée mémorable avec au programme, un échange avec des journalistes professionnels, la présentation officielle de leurs projets,

un pique-nique sous un soleil printanier, la visite des imprimeries avec les rotatives et celle des salles de rédaction ...

Des moments forts, qui ont largement récompensé le travail motivé des enfants autour de ce projet énergie.

Quelques photos souvenirs...



Présentation du projet de la classe de CE1



Visite de l'imprimerie : immenses rouleaux de papier !



Rencontre avec un journaliste



Installation Pique-Nique



Visite de la salle de rédaction

Les TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS

> École des Forges

Débutée en février 2017, la construction de la 5^{ème} classe et de son atelier a été terminée juste à temps pour la rentrée de septembre dernier.

Quant à la rénovation du préau, débutée à la même période, les travaux ont été achevés le 12 octobre, permettant ainsi aux élèves de retrouver la superficie totale de la cour pour les jeux et la détente des pauses récréatives.



Le préau de l'école des Forges



Coté gauche coté rue



Accès couloir 5^{ème} classe

> École du Moulin

C'est la rénovation complète de la clôture qui a été effectuée, avec pose de lamelles de bois pour un effet occultant et d'un nouveau portillon. L'ancienne clôture était très abîmée et incertaine pour la sécurité des enfants. Les talus bordant la rue ont été entièrement réaménagés avec une majeure partie mis en pelouse pour une facilité d'entretien.



Rénovation du portillon extérieur



Rénovation de la clôture extérieure



Aménagement de la pelouse

Restaurant scolaire :

C'est un tout nouvel univers que les enfants et leurs parents ont découverts à la rentrée de septembre.

Le mobilier a été repensé pour être plus ergonomique et faciliter ainsi le travail des agents scolaires, en évitant la position du dos courbé. Les enfants sont ravis de cet espace coloré.



Nouveau mobilier de cantine à l'école du Moulin

Rentrée Scolaire 2017 – 2018 : des effectifs stables

Pour cette nouvelle rentrée, les deux écoles maintiennent leurs effectifs.

> École du Moulin

À l'école Maternelle du Moulin, l'équipe enseignante et les trois Atsem accueillent 80 élèves ainsi répartis :

Enseignante	Atsem	Classe	Nombre d'élèves
Mme RIOU	Mme DAVY	Petite Section	26 élèves
Mme CUVELIER	Mme BLAIN	Moyenne Section	27 élèves
Mme LE POLODEC Directrice	Mme CHARPIOT	Moyenne/ Grande Section	27 élèves

> École des Forges

À l'école des Forges, ce sont 111 élèves qui sont accueillis du CP au CM2.

Pour compléter l'équipe, M. Stéphane Derrien est présent quatre jours à l'école pour assurer le remplacement des enseignantes qui sont à temps partiel. Il intervient également dans la classe de M. Joan le mardi pour sa journée de décharge de direction.

Enseignante	Classe	Nombre d'élèves
Mme CHEVRY	CP	23 élèves
Mme MANIERSKI	CE1	23 élèves
Mme QUERRIOT	CE2	26 élèves
Mr JOAN - Directeur	CM1	21 élèves
Mme GUINARD	CM2	18 élèves

> L'aide aux devoirs à l'école des Forges

Comme l'an passé, un temps d'aide aux devoirs est proposé 2 fois par semaine, aux élèves de l'école élémentaire :

Le Lundi et le jeudi de 17h à 17h 30

Cet appui est très intéressant pour les enfants et les enseignants souhaitent poursuivre cette action. Les bénévoles manquent, alors si vous avez un peu de temps libre et que cela vous dit, venez rejoindre l'équipe actuelle.

Vous pouvez contacter M. Joan, Directeur de l'Ecole au

02 96 85 08 18

Merci pour les enfants !

> L'arbre de Noël des deux écoles le vendredi 15 décembre

Comme chaque année, L'Amicale Laique organise pour les enfants et leurs familles le traditionnel « **Arbre de Noël** ». Les enseignants des deux écoles préparent avec leurs élèves un spectacle présenté aux parents et l'arrivée du Père Noël avec les cadeaux, vient clôturer la soirée.

Rendez-vous Vendredi 15 Décembre 2017 en soirée, à la Maison du Temps Libre au Bourg de Trélat.



Du nouveau à Taden

La cuisine de mon père : vite et bien...

Du nouveau Zone des Alleux !

En septembre dernier Thierry Teffaine et sa femme Magali, ouvrent le restaurant La Cuisine de mon père à Taden.

Nous les avons rencontrés...

"Séance interview"



Comment manger de savoureux petits plats quand on a peu de temps à consacrer aux repas ? C'est pour résoudre cette énigme posée par un chef d'entreprise pressé que Thierry Teffaine a laissé libre cours à son imagination. Après plusieurs essais, Thierry proposa à des étudiants, amis de sa fille de goûter ses produits. Ceux-ci se renseignant sur l'origine des plats se virent répondre "c'est la cuisine de mon père". C'est ainsi qu'est né le nom du restaurant.



Ce cuisinier, originaire de Plumaudan, a profité de sa longue expérience qui a débuté, après des études au lycée hôtelier de Saint-Quay. Il est rentré dans la vie active à l'hôtel des Alleux de Taden où il a passé deux années 94-95. Une première affaire onze années durant au restaurant "Le Victorine" de Fréhel a laissé place à une nouvelle : le restaurant "Les 3 Lunes" près de l'école des Cordeliers de Dinan depuis 2005.

Envisageant une implantation sur Quévert ou Trélivan, Magali l'épouse de Thierry, a fait part, un peu par hasard, de leur projet à un élu tadenais qui leur a proposé de les aider à trouver un bon emplacement sur Taden. Très rapidement l'affaire a été conclue et au bout de quelques mois, l'entreprise "LA CUISINE DE MON PERE" ouvrait ses portes au 8 Boulevard du Petit Paris. Quatre semaines plus tard, un premier emploi a été créé et l'extension du bâtiment sera réalisée dès la fin de cette année.

Si la mise au point demande beaucoup de recherche pour l'élaboration des recettes, toutes à base de produits frais locaux, le concept simplifie grandement l'utilisateur.

Un bocal en verre avec un joint d'étanchéité à mettre directement au micro-ondes. Deux minutes plus tard, une fourchette et c'est prêt à être dégusté directement dans le bocal.

Entrées, plats de résistance (viandes, poissons et autres) desserts et même tapas sont proposés au menu. A consommer sur place ou à emporter,

les bocaux se conservent 3 à 5 semaines au réfrigérateur.

Retrouvez les bocaux de Thierry Teffaine, également dans une cinquantaine de boulangeries et épicerie fines de la région et en livraison dans un rayon de 10 à 15 km autour de Dinan avec possibilité de prêt de micro-ondes pour les repas de groupes.

Contact :
<http://lcdmp.fr>
ou 02 96 83 38 53



Le coin déco Romaine du restaurant

Charles BOIVIN

DSP traiteur : du clé en mains...



Cette année, Sylvie et Pascal Dominé installent leur société DSP Traiteur rue du Noroit à Taden.

Nous les avons rencontrés...



Fidèles à leur "poste" (pendant 29 ans comme facteurs) Sylvie et Pascal Dominé ont tourné la page en 2006 pour une nouvelle vie diamétralement opposée à leur emploi passé et créant une entreprise de traiteur sur la commune de Saint Michel de Plélan. Si Pascal a pris en main la partie production, Sylvie, dont la mère était restauratrice dans la Sarthe, gère le commercial et l'administratif.

Pour Sylvie, gérante de DSP Traiteur, la priorité des priorités c'est : privilégier les rapports humains en insistant avant tout sur le social. Après 11 ans de pratique le pari semble réussi puisqu'ici il existe une forte solidarité entre le personnel et la direction qui se manifeste au quotidien. Jamais de commande ni à Noël, ni les jours fériés,

pour permettre à tous les employés de passer les fêtes en famille. Le turn over est quasiment nul chez DSP Traiteur. La devise de l'entreprise pourrait être la citation mise en avant par Sylvie "il n'y aurait pas d'employé s'il n'y avait pas patron et pas de patron s'il n'y avait pas d'employés".

Forte d'une équipe de 14 personnes, dont 5 cuisiniers à temps complet, tout est fait maison à base de produits frais, sans exception, y compris les mises en bouche pour les cocktails et les plateaux repas. Bénéficiant d'une excellente notoriété pas le biais du bouche à oreille, DSP Traiteur est également reconnu pour les décorations sur mesure et uniques mises en place sur demande (les tulipes, par exemple, arrivent directement des Pays Bas).

Les équipements et l'organisation permettent de répondre à des demandes de 15 à 1000 couverts par jour.

Dans un premier temps, en 2017, c'est la partie administrative et une partie de la logistique qui sont implantées au 11 de la rue du Noroit dans la zone des Alleux. Avec cette extension, l'autre fait marquant de l'année restera le jour où DSP a été primé par le Guide Gault et Millau.

Contact :
<https://www.traiteur-dsp.fr>
ou 02 96 82 62 39

Charles BOIVIN



Le monoxyde de carbone est dangereux



Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».

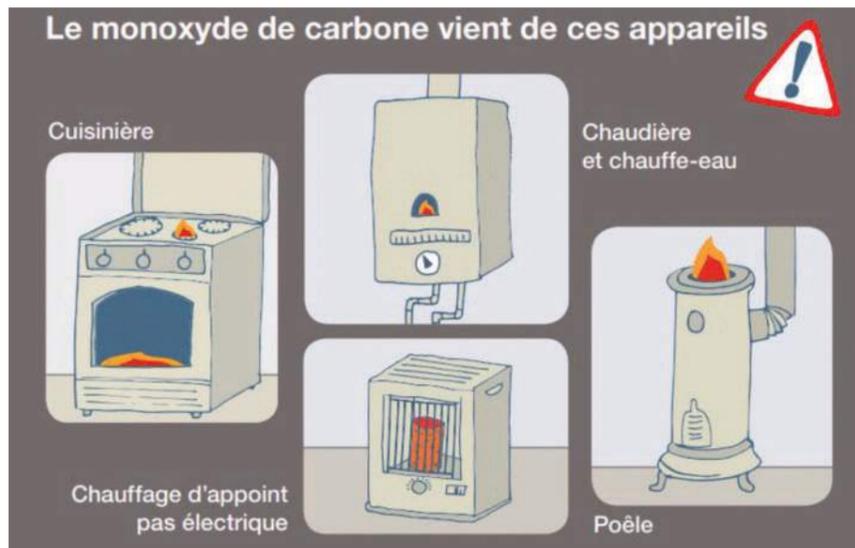
- cuisinière,
- chaudière et chauffe-eau,
- chauffage d'appoint pas électrique,
- poêle,
- cheminée.

> Pour se protéger

- Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.
- Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.
- Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

> D'où vient le monoxyde de carbone?

- Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.
- Ce gaz ne vient pas des appareils électriques.
- Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien:



- Comment bien utiliser vos appareils :
 - Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture),
 - Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
 - Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
 - Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
 - Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

> En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous :

- Ouvrez les fenêtres et les portes,
- Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson,
- Sortez de chez vous.

> Appelez les secours:

- 18 : Pompiers
- 15 : Samu
- 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)
- 112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.

> À qui demander des informations?

- Mairie
- Professionnels : plombier, chauffagiste, ramoneur
- Centre anti-poison
- Agence régionale de santé: www.ars.sante.fr
- Plus d'informations: www.prevention-maison.fr
www.inpes.sante.fr
www.invs.sante.fr

Prime Isolation mise en place par l'État à 1€



- Comme vous devez le savoir, l'État a débloqué des budgets spécifiques pour faire économiser les foyers à faibles revenus en **offrant des travaux d'isolation pour 1€ symbolique**.
- Si vous êtes éligibles, vous pouvez profiter de cette offre, tout en économisant **30% sur votre facture énergétique**.
- Le **test d'éligibilité** peut se remplir en ligne à cette adresse : <https://www.prime-isolation.fr/>

- Le but de cette opération est simple, et plus il y aura d'habitants éligibles souhaitant profiter de l'offre, plus il sera facile et rapide d'intervenir dans la commune, et même dans la région.
- Cette offre de l'État est déjà passée au journal télévisé de 20h, mais trop peu de Français restent mal informés concernant l'isolation des combles.

- http://www.francetvinfo.fr/economie/votre-argent/pack-energie-solidarite-un-dispositif-pour-alleger-sa-facture-de-chauffage_1319373.html
- <https://www.youtube.com/watch?v=IP29WIZwtok>

> Contact : Sarah Dugny - Responsable Développement Social
Pôle Associatif / Prime Isolation
www.prime-isolation.fr - Courriel: sarah@prime-isolation.fr

Comprendre la Prime Isolation

> Qu'est-ce que la Prime Isolation ?

La prime isolation est une subvention de l'état qui permet de réaliser une isolation des combles perdus pour 1 euro symbolique, alors que ces travaux coûtent normalement plusieurs milliers d'euros.

> Pourquoi isoler ses combles ?

Les combles sont l'espace qui existe entre le toit d'une maison la pièce la plus haute de celle-ci. Si la surface de cette pièce est transformable en espace habitable, on l'appellera combles aménageables, sinon cette surface portera le nom de combles perdus. De nombreuses études ont démontré que le toit est le point faible d'une

maison concernant la dissipation de chaleur. Ainsi ce n'est pas moins de 30% de votre chauffage qui est perdu à cause d'une mauvaise isolation du toit. C'est pourquoi isoler les combles perdus vous permet de réaliser des économies de 30% sur vos factures énergétiques et de gagner 5 degrés de température ambiante. Mieux, ces travaux sont rapides à effectuer, ils prennent 2h de temps en moyenne.



> Afin d'être éligible à la prime isolation, vous devez remplir plusieurs conditions :

- Les travaux doivent avoir lieu dans votre résidence principale qui doit être achevée depuis plus de 2 ans
- Vous devez être propriétaire ou locataire de ce lieu de résidence
- Vous devez faire appel à une société

possédant le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour vos travaux d'isolation.

- Vous devez avoir des revenus correspondant aux plafonds suivants :

Nombre de personnes composant le ménage	Région en Province	Région Ile de France
1	14 308€	19 308€
2	20 925€	29 000€
3	25 166€	34 906€
4	29 400€	40 758€
5	33 653€	46 630€
Par personne supplémentaire	4 241€	5 860€

> La Prime Isolation: Cumulable avec d'autres subventions

Il existe encore pléthore d'aides comme la prime isolation permettant aux Français de réaliser des économies d'énergie tout en améliorant leur confort.

Ainsi certaines communes et départements ont mis en place des budgets spécifiques

pour la rénovation énergétique, n'hésitez pas à vous tourner vers elles afin d'obtenir plus d'informations sur le **coup de pouce économies d'énergie, la prime isolation ou encore le CITE**. De même l'Anah ou Agence nationale de l'habitat, propose des aides pour le financement de travaux aussi bien pour une mauvaise isolation qu'une incompatibilité due à un handicap. Quels que soient les travaux que vous

souhaitez engager pour améliorer votre confort, certaines de ces aides sont cumulables et permettront la concrétisation de vos projets, mais avec une disponibilité limitée. En effet, le CITE devait être arrêté, mais l'état français a décidé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2017, il serait dommage de ne pas en profiter, comme l'ont fait 30 000 Français avant vous.

Contrôle d'accès par badge Déchèteries d'Évran et de Saint-Hélen

Suite aux réhabilitations de trois déchèteries de Dinan Agglomération - Quévert, Saint-Hélen et Evran, les usagers vont découvrir un nouveau fonctionnement sur celles de Saint-Hélen et Evran

Sur chacun des sites, deux bornes d'accès seront présentes. Elles donneront accès à deux plateformes

> 1 - la plateforme « végétaux ».

Les usagers déposeront uniquement

leurs déchets verts. L'accès se fera sans décompte de passage.

> 2 - la plateforme « des autres déchets ».

Les usagers pourront y déposer tous les autres déchets. Comme auparavant, l'accès est décompté par passage. Pour rappel, le badge est réinitialisé de 16 passages automatiquement en début d'année. **Les accès aux déchèteries se font toujours avec un seul et unique badge.**

Pour les collectivités et les professionnels, il n'y a aucun changement. La facturation se fera comme avant sur le volume de déchets déposé (se présenter au gardien avant le dépôt).

Pour toutes informations complémentaires, les usagers peuvent appeler le :

02 96 87 72 72.



La plateforme végétaux à Évran

Solutions pour éviter les déchets verts

Déchets verts

Les déchets verts sont la principale cause de passages en déchèteries.

Pourtant de nombreuses alternatives existent :

La pelouse :

➤ Choisissez un gazon à pousse lente et adapté à votre sol et à l'exposition.

➤ Tondez plus haut (minimum 5 cm), la pelouse est alors moins envahie de mousse et de mauvaises herbes.

➤ Si vous le pouvez, pratiquez le mulching, qui permet de couper finement l'herbe sans avoir besoin de la ramasser.

➤ Pensez au paillage ; récupérez votre tonte et mettez-en au pied de vos plantations, arbustes, ou dans votre potager quand les légumes sont suffisamment hauts. Cela aura pour effet de maintenir l'humidité, stimuler les micro-organismes du sol, assouplir la terre et entretenir sa fertilité.

➤ La tonte de pelouse peut également être compostée en tas ou en

composteur, mais soyez vigilants à diversifier les apports (déchets de cuisines, écorces, foin, sciure de bois ...)

à croissance lente ou à forme compacte : azalées, seringat nain rhododendron, aubépine pourpre, buddleia nain...

➤ Pour une repousse plus lente, privilégiez la taille de printemps, qui stoppe la croissance des végétaux. Tandis que celle d'automne doit être légère, dans un but d'esthétisme.

➤ Si vous souhaitez plus de variétés, demandez-nous le guide pratique « Mon jardin malin » du Conseil Général.

Les feuilles mortes :

➤ Pensez au paillage de la même façon que votre pelouse. Elles servent de structurant dans la pratique du compostage.

➤ Idée originale : montez des « murs de feuilles » dans votre jardin. Selon vos envies, utilisez un simple grillage et composez les formes que vous souhaitez.

Site : conseil departemental 22 guide pratique : Mon jardin malin



Broyage à la tondeuse :

➤ Peu importe la puissance de votre tondeuse, elle pourra facilement broyer les petites tailles, y compris des branches fines (-1 cm de diamètre). Le broyat récolté peut servir de paillage. C'est aussi un excellent structurant pour votre compost.



Les plantations :

➤ De la même façon que le gazon, privilégiez des arbres et arbustes

Les horaires des déchetteries :

Les déchetteries	Jours	Horaires
Déchetterie de Quévert Les Landes Fleuries Rue Auguste Pavie 02 96 87 51 37	Lundi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi	8H45 / 12H30 14H00 / 17H45
Déchetterie de Saint-Hélen Conillé 02 96 88 23 22	Lundi Mardi Vendredi Samedi	8H45 / 12H30 14H00 / 17H45
Déchetterie d'Évran ZA - Évran 02 96 88 23 22	Lundi	14H / 17H45
	Mercredi	8H45 / 12H30
	Jeudi	8H45 / 12H30
	Vendredi Samedi	14H00 / 17H45

Les déchetteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Recensement



Association Ferroviaire Bretagne Nord, où en sommes nous ?



La rénovation de la voie ferrée Lamballe-Dinan-Dol, à court terme est possible :

L'année 2017 a été une étape importante en vue de la rénovation de notre voie ferrée, vieille de 91 ans, grâce à l'engagement des 3 collectivités locales costarmoricaines, qui, ensemble se sont engagés à hauteur de 25% du coût total de la rénovation.

Soit 15,5 millions d'euros

- Dinan Agglo = 6,5 millions d'euros
 - Département 22 = 6 millions d'euros
 - Lamballe Terre et Mer = 3 millions d'euros
- Nous remercions tous ces acteurs et particulièrement Dinan Agglo.**
- Les autres financeurs sont :**
- Région Bretagne = 62 millions d'euros
 - État = 62 millions d'euros
 - Sncf-Réseau = 15 millions d'euros

Si le financement de la Région et de l'État ne pose pas de difficultés, l'engagement de la SNCF - Réseau est plus problématique, d'autant qu'il sont maîtres d'ouvrage et détiennent donc la décision du calendrier de rénovation, sur lequel nous n'avons que très peu de manœuvre.

Si nous nous souhaitons une rénovation

des croisements de Miniac-Morvan et Plancoet, c'est pour permettre une adaptation réelle des trains aux heures de pointes domicile/travail.

Concernant la rénovation de Pleudihen / Dol si cela est actée, le comité du 21 juin dernier, nous à informé que cela pour être fait au plus tard en 2020.

Nos craintes sont :

Le contrat de plan / Région 2015 / 2020 s'achève le 31 décembre 2020, alors quand sera t-il des budgets à ce moment là ?

La vétusté de la ligne entre Lamballe et Dinan est telle que la vitesse est maintenant de 60 km/h, ce qui à pour conséquence de diminuer le nombre de trains et pousser les usagers à prendre leur voiture, un comble lorsque nous voulons lutter contre la pollution.

Nous avons ainsi noté une baisse de 30 % des usagers, par rapport à l'année dernière.

La longueur d'attente en gare de Dol peut dissuader les plus fervents usagers, conséquence de l'arrivée du LGV.

Notre action n'est pas restée sans résultats et nous pouvons en être fiers.

Dès 2018, donc demain, nous aurons un direct, aller retour Dinan/Rennes sans arrêt

à Dol, donc un gain de temps et une facilité pour les usagers.

Si nous avons la chance que le calendrier de rénovation soit avancé, cela pourrait être terminé pour 2020, la conséquence immédiate sera de pouvoir rejoindre de façon directe ; St Brieuc, St Malo, Rennes.

Cela aura pour conséquence de sortir Dinan de son enfermement et améliorer ainsi le développement économique de notre territoire.

La Société Civile que représente notre Association est la seule qui peut faire avancer ce calendrier en restant mobilisée, et en faisant pression sur tous les acteurs.

Pour cela notre Association doit représenter un nombre important d'adhérents et c'est pour cela que vous devez nous rejoindre en y adhérant par une cotisation symbolique de 5€

**Pour adhérer
Cotisation 5€
au nom de AFBN
à envoyer :**

**Monsieur Patrick de Montigny- trésorier,
la Foresteris, chemin de la Foresterie,
22100 LEHON
Réfèrent de l'asso : André COLSON**

Contre la grippe, choisissez le vaccin

Le vaccin est la protection la plus sûre et la plus efficace contre la grippe. Pour vous protéger et préserver vos proches, vaccinez vous. La MSA rembourse le vaccin pour les personnes de 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Chaque année en France, plus de 2 millions de personnes sont touchées par la grippe. En 2016, 14 400* décès ont été recensés.

Cette année encore, la MSA, qui gère le régime d'assurance maladie de plus de 3 millions de personnes issues du secteur agricole, se mobilise et encourage ses adhérents à se protéger contre la grippe.

Des conséquences différentes

Même si personne n'est immunisé contre la grippe, les conséquences ne sont pas les mêmes pour tous. Des complications sévères (bronchites aiguës, difficultés respiratoires...) peuvent apparaître chez les personnes les plus fragiles.

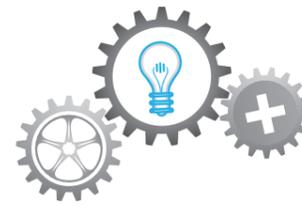
Pour eux, à savoir, les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque, la MSA prend en charge le vaccin.

Pour vous et pour vos proches, faites-vous vacciner.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site Internet msa-armorique.fr ou parlez-en à votre médecin traitant.



*Source BEH- SPF 08/03/2017



FICHE Pratique

Le charbon de bois, un allié à toute épreuve



➤ Redoutable contre l'humidité

Si votre salle de bain sent l'humidité, disposez quelques morceaux de charbon de bois dans les recoins. Pensez à les remplacer tous les deux mois. Si vous possédez une bibliothèque fermée et qu'une légère odeur de moisi vient vous chatouiller les narines, placez quelques morceaux de charbon de bois à l'intérieur. Pour que vos vêtements restent bien au sec dans vos placards : fabriquez un déshumidificateur maison en plaçant quelques morceaux de charbon dans une boîte métallique fermée par un couvercle dans lequel vous aurez percé quelques trous.

➤ Un vase sans vase



Pour éviter que l'eau de votre vase ne verdisse placez un morceau de charbon de bois au fond. Elle restera bien claire et vous conserverez vos belles fleurs plus longtemps. Vous pouvez également y plonger vos boutures pour qu'elles prennent racine.

➤ Ouste les odeurs



Si vous aimez les fromages puissants mais pas qu'ils embaument votre réfrigérateur, disposez des morceaux de charbon de bois à l'intérieur. Faites la même chose dans le placard à chaussures pour chasser les odeurs désagréables.

➤ Purée, quelles belles patates



Pour empêcher les pommes de terre de germer, saupoudrez-les de charbon de bois concassé. Il faudra bien les laver avant de les mettre à cuire.

➤ Une vitre de four bien propre

Froissez puis mouillez des feuilles de papier journal. Plongez-les dans la cendre refroidie puis frottez la vitre de votre four encrassée. Essuyez avec une éponge humide, puis séchez avec un chiffon. Et ça marche aussi en hiver avec la vitre de votre insert de cheminée ou de votre poêle à bois.

➤ Fabriquez vous-même votre lessive écolo

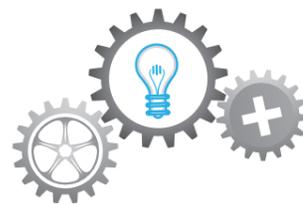
Récupérez la cendre de votre barbecue puis tamisez-la. Versez-la dans un seau d'eau en comptant trois verres de cendre pour 1 litre d'eau. Laissez décanter 48 heures en remuant de temps en temps. Ensuite filtrez le tout avec une passoire recouverte d'un chiffon pour éviter des particules indésirables. Remplissez une bouteille de ce liquide et servez-vous en comme lessive, à raison d'un verre pour cinq kilos de linge.

➤ Un engrais naturel



La cendre est riche en calcium et en potassium et constitue un engrais de complément naturel. Une fois tamisée pour éliminer tout les gros morceaux de charbon, répandez-la autour des arbres fruitiers, des hortensias, lilas, rosiers et de vos rangées de légumes. En revanche ne l'utilisez pas pour les rhododendrons, les azalées ou les gardénias. N'hésitez pas à en saupoudrer votre pelouse, elle restera bien verte. Attention cette astuce est à proscrire si vous avez utilisé des allume-feux chimiques pour démarrer votre barbecue.

Martine BOISSIÈRE



FICHE Recette

Gâteau poires et chocolat Les recettes de Martine Boissière

Coût de la recette :

€ € €

Niveau de difficulté :



Temps de préparation :

🕒 20 min

Cuisson : Four à 170°C

🕒 60 min



Ingrédients

Pour 8 personnes :

- 4 œufs,
- 220 gr de sucre en poudre,
- 120 gr de crème fraîche liquide,
- 220 gr de farine,
- 2c à café de levure chimique,
- 2 c à soupe de cacao en poudre,
- 220 gr de beurre fondu,
- 150 gr de chocolat noir fondu,
- 3 poires pelées bien fermes,

Préparation :

- 1-Fouettez les 4 œufs avec les 220 gr de sucre.
- 2-Ajoutez 120 gr de crème fraîche et battez de nouveau.
- 3-Versez 220 gr de farine, la levure et le cacao en poudre.
- 4-Mélangez avec une spatule ou une maryse.
- 5-Incorporez 220 gr de beurre fondu et remuez soigneusement la pâte.
- 6-Pour finir ajoutez le chocolat fondu.
- 7-Beurrez un moule à cake
- 8-Étalez 3 cm de pâte au fond du moule.
- 8-Disposez les poires debout bien droites.
- 9-Faites couler la pâte restante autour des poires, rectifiez leur position si nécessaire.

- 10-Enfournez le gâteau pendant 1 h.
- 11-Vérifiez la cuisson en plantant un lame de couteau dedans. Elle doit ressortir propre.
- 12-Laissez tiédir et démoulez délicatement.

Notre conseil :

Ce gâteau est très fragile et pas facile à démouler, laissez le refroidir dans le moule : vous le découperez directement dedans.

Bon appétit !!!



La commission de communication a le plaisir de vous présenter la 51^{ème} édition du bulletin municipal et tient à remercier les annonceurs qui lui permettent de vous proposer un document toujours de qualité.

AGENCE Olivier GUILLO
ASSURANCES - BANQUE
Gestion de patrimoine **AXA**
ZC de TADEN - 02 96 39 25 25
agence.guillo@axa.fr

Bureau Vallée
Le discount est dans notre nature
CAP RANCE - 02 30 96 15 60

LORRE
Electricité • Chauffage • Ventilation
13, rue de Noroit • 22100 Taden
Tél. 02 96 39 25 97 • Fax 02 96 85 15 50

Fournil de Valentine
Maître Artisan Boulanger
La Paquenaïs - TADEN - Tél. 02 96 39 40 70

KERBATY
MAISONS INDIVIDUELLES - EXTENSIONS
www.kerbaty.com
02.96.87.11.97
contact@kerbaty.com

Vacances Vertes & Bleues
MER - CAMPAGNE - MONTAGNE
Site d'annonces de locations de vacances directement auprès des propriétaires et des campings.
20000 brochures distribuées en France et en CEE.
contact@vacances-vertes-bleues.fr
www.vacances-vertes-bleues.fr

la coop bio
alimentation biologique depuis 1993
Proximité, Producteurs locaux, Équipes conseils, Convivialité, Bio accessible à tous
Depuis 25 ans, la Coop Bio est une entreprise d'ici pour les gens d'ici et d'ailleurs
www.lacoopbio.com
SAINT-MALO PA la Grassinais 02 99 81 41 28
DINAN PA Cap Rance Ouest TADEN 02 96 80 30 80
DINARD PA La ville Biaïs LA RICHARDAIS 02 99 46 28 81



> 1^{er} Concours de dessin* Dessine-moi Noël !

GAGNE
Un des nombreux
cadeaux mis en jeu



↳ Comment Gagner ?

- Il te suffit de réaliser ton dessin sur une feuille 21x29,7cm.
- Un jury se réunira pour déterminer les dessins gagnants par tranche d'âge.
- Les noms des heureux gagnants seront dévoilés le 10 janvier 2018 à l'occasion des vœux de la municipalité, puis seront en ligne avec les dessins dès le lendemain sur le site de la commune.

↳ Comment Participer ?

- Écris en lettre majuscules, à l'arrière de ton dessin, tes nom, prénom, âge, adresse et adresse mail de tes parents, puis adresse ton dessin par courrier à :

Mairie de Taden

Grand jeu Concours à l'attention de Sabrina Petit

Le Bourg

22100 Taden

- Ou dépose-le directement à la Mairie, au plus tard le 15 décembre 2017 à 17h (fermeture de la mairie)



À toi de jouer !

Crayons de couleurs, peinture, feutres, paillettes, gommettes
et plus encore, tu as le droit d'utiliser tout ce que tu veux 😊



Le jeu est organisé par la commission communication et ne dépend pas d'un règlement déposé chez huissier. Les présentes dotations remises aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à échange, pour quelque motif que ce soit.

Le simple fait de participer, vaut pour acceptation pleine et entière des simples conditions du concours, énumérées sur cette page.

* réservé aux enfants entre 4 et 12 ans, habitants obligatoirement la commune de Taden.